

____ THONON
agglomération



Analyse et

BILAN DE CONCERTATION

Février 2025

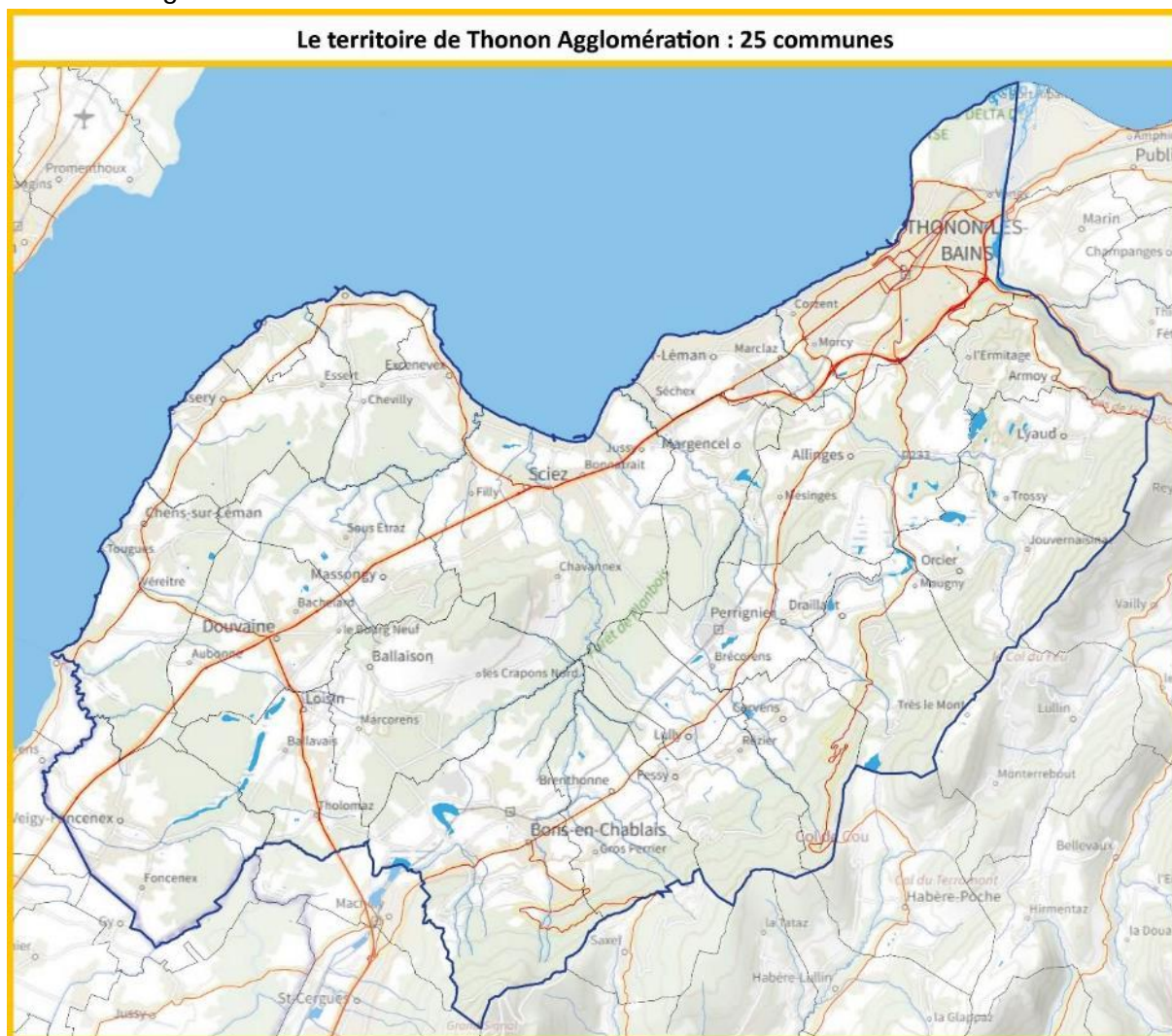
Sommaire

I.	Contexte	1
1.	Le territoire de L'AGGLOMERATION	1
2.	L'ELABORATION DU PLUi-HM : un enjeu fort pour réfléchir collectivement à l'urbanisme du territoire	2
3.	Un axe transversal : la transition énergétique et climatique	3
4.	L'habitat et la mobilité : deux thématiques phares	3
II.	Les modalités de concertation	4
5.	Modalités prévues dans la délibération	4
6.	Modalités supplémentaires	4
III.	Organisation de la concertation	5
7.	Les réunions publiques : Des temps forts de la concertation	5
8.	Le site internet de l'agglomération : un moyen centralise d'informations et de contributions diverses	10
9.	Les moyens matériels	13
10.	Des moyens supplémentaires innovants	13
11.	Communication sur la démarche : diffusions et publications	20
IV.	SUJETS ABORDES	35
V.	BILAN GENERAL DE LA CONCERTATION	48
1.	BILAN SUR LES MOYENS DE CONCERTATION DEPLOYES	48
2.	BILAN CHIFFRE	49
3.	BILAN SUR LES REMARQUES ET LES AVIS RECUEILLIS	50
4.	BILAN SUR LES APPORTS DE LA CONCERTATION	50
	EN CONCLUSION	51

I. Contexte

1. LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

Thonon Agglomération regroupe 25 communes et plus de 94 000 habitants¹. Ce territoire est composé de communes de tailles différentes et d'un environnement varié et sensible, entre lac et montagne.



¹ Population INSEE totale, en vigueur au 1er janvier 2023 : 94 476 habitants.

2. L'ELABORATION DU PLUI-HM : UN ENJEU FORT POUR REFLECHIR COLLECTIVEMENT A L'URBANISME DU TERRITOIRE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM) est le document de référence en matière d'urbanisme pour définir le projet global des 10 à 12 prochaines années. Il encadre le développement de demain en préservant les espaces naturels et agricoles tout en tenant compte des spécificités du territoire. Il détermine la vocation des différents espaces et réglemente l'utilisation du sol dans un document unique.

- Le « i » signifie qu'il est élaboré et pensé à l'échelle intercommunale. Ce document remplacera donc les PLU actuels en vigueur et deviendra le seul document applicable. Thonon Agglomération a la compétence d'urbanisme mais va concevoir ce document en total collaboration avec les 25 communes. Pour contribuer à l'élaboration du projet, l'agglomération a défini et mis en œuvre une démarche de concertation avec les habitants, les associations, le Conseil de Développement. Le projet est élaboré également avec les services de l'Etat, la Région, le Département, le SIAC, les chambres consulaires, etc.
- Le « H » signifie Habitat et le « M » Mobilité. Ce sont deux thématiques essentielles du territoire, donc pleinement intégrées au PLUi.

Ce document est écrit dans un cadre réglementaire régi par le code de l'urbanisme et notamment la loi littoral, la loi montagne et plus récemment la loi résilience. Tout en tenant compte de ces lois, il est nécessaire de :

- Affirmer le territoire et l'action communautaire
- Organiser et encadrer le développement en cohérence avec l'armature urbaine de l'agglomération
- Assurer une offre de logements et d'hébergements
- Favoriser une mobilité durable
- Favoriser un développement économique et commercial utile au territoire
- Penser l'agriculture de demain
- S'engager pour l'environnement, notamment sur la transition énergétique.

L'élaboration du PLUi-HM s'inscrit dans une procédure très encadrée et mobilisatrice.

Le projet est piloté par Thonon Agglomération accompagnée de bureaux d'études experts. Il est élaboré en collaboration étroite avec les élus communaux.

Le processus se déroule suivant quatre grandes phases :

- La phase 1 : L'état des lieux du territoire et son évolution.
- La phase 2 : Définition des orientations et objectifs (le PADDi)
- La phase 3 : Traduction réglementaire et orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- La phase 4 : Consultations administratives, Enquête publique et adoption définitive du plan.

La procédure devrait s'achever fin 2025 / début 2026.

Le PLUi-HM se substituera aux documents d'urbanismes en vigueur (PLUi des 17 communes du Bas-Chablais et PLU des autres communes).



3. UN AXE TRANSVERSAL : LA TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE

Pourquoi un axe transversal et quelle fonction ? Un axe transversal aux autres se présente comme le fil conducteur du projet puisque ses thématiques vont en être le socle.

Cet axe transversal est celui de la transition énergétique et climatique. Ce projet s'inscrit dans des dynamiques qui sont au-delà du territoire du Thonon Agglomération (notamment les agglomérations suisses, dont Genève). Ces dynamiques influent sur le territoire ; C'est pourquoi le projet se réfléchit en analysant aussi les externalités du territoire. La volonté est forte de préserver le cadre et la qualité de vie des habitants.

Un sujet ressort : celui de la consommation des gaz à effet de serre. Les deux secteurs qui consomment le plus sont les mobilités et l'habitat, c'est pourquoi une réflexion sur l'implantation de l'habitat en lien avec les mobilités alternatives est essentielle à conduire. Il faut aussi réfléchir aux équipements, leur emplacement, leurs matériaux et leur réhabilitation. Développer des énergies plus durables figure également parmi les objectifs de cette orientation transversale (la forêt qui est une ressource locale, le solaire, la géothermie, les réseaux de chaleur, etc.).

Enfin, le projet doit s'inscrire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols (issue de la loi « Climat et Résilience » de 2021). Il y a donc un enjeu de préservation des sols naturels et agricoles : il faudra urbaniser en priorité dans l'enveloppe urbaine existante et préserver la nature en ville, tout comme les grands espaces.

4. L'HABITAT ET LA MOBILITE : DEUX THEMATIQUES PHARES

Les suffixes « H » et « M » associés au Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Thonon Agglomération signifient qu'il comporte **un volet « Habitat »** (en intégrant de façon obligatoire un Programme Local de l'Habitat : PLH) **et un volet « Mobilité »** (intégrant un plan des Mobilités).

Ces deux thématiques occupent une place particulièrement importante dans le projet.



II. Les modalités de concertation

1. MODALITES PREVUES DANS LA DELIBERATION

En vertu de l'article **L.103-2 du Code de l'urbanisme**, la concertation doit associer « *pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées* ».

Les modalités de la concertation sont précisées par l'organe délibérant de la collectivité compétente. Pour ce faire, la **délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 23 février 2021** ayant prescrit l'élaboration du PLUi-HM a précisé, notamment, les modalités de cette concertation, comme suit :

- Organisation de réunions publiques (présentielles et/ou distancielles), aux grandes étapes clés de la procédure.
- Mise à disposition du public, sur le site Internet de Thonon Agglomération, d'un dossier comportant notamment, les résumés non techniques des parties du rapport de présentation, au fur et à mesure de son avancement.
- Mise à disposition du public, sur le site Internet de Thonon Agglomération, d'un espace permettant de déposer observations et suggestions ;
- Information du public par divers supports et moyens de communication (site internet de Thonon Agglomération, magazines de Thonon Agglomération, flyers mis à disposition dans les mairies) ;
- Mise en place, à l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération et dans les Mairies des communes membres, d'un registre laissant la possibilité à toute personne intéressée d'inscrire ses observations et propositions.
- Les observations et propositions pourront également être adressées par courrier, à Monsieur le Président de Thonon-Agglomération - antenne de Ballaison de Thonon Agglomération, domaine de Thénières, 74 140 BALLAISON.

2. MODALITES SUPPLEMENTAIRES

Par ailleurs, Thonon Agglomération a souhaité mobiliser **d'autres moyens et temps de concertation, en plus de celles prévues** par délibération :

- La mise en ligne d'une plateforme participative dédiée au projet, avec une cartographie collaborative.
- Des rencontres des habitants du territoire sur le terrain.
- Des ateliers participatifs à destination des acteurs locaux, associations et/ou institutions.
- Une rencontre avec les enfants du centre de loisirs intercommunal, avec la création d'un podcast.
- Un live avec les élus vice-présidents, référents du projet.

L'ensemble est intégré dans le présent rapport d'analyse de la concertation.

RAPPEL : Parallèlement à la démarche de concertation, l'élaboration du PLUi-HM s'est faite :

*En COLLABORATION continue avec les 25 communes membres de l'agglomération ;

*EN ECHANGES avec le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération (instance représentant la société civile) sur le sujet du PLUi-HM spécifiquement.

*En ASSOCIATION avec les personnes publiques associées de « droit », et avec celles ayant demandé à être consultées.

III. Organisation de la concertation

1. LES REUNIONS PUBLIQUES : DES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION

Afin d'informer, de sensibiliser et d'échanger sur le projet, des réunions publiques ont été **organisées aux phases clés** de l'élaboration du PLUi-HM, que sont :

- Le diagnostic et les enjeux.
- Le PADDi.
- Le projet réglementaire.

Compte-tenu de l'étendue et de l'armature urbaine du territoire, et pour favoriser l'accessibilité du plus grand nombre, **chaque réunion publique a fait l'objet de deux sessions** (au contenu de présentation identique), organisées **dans deux communes du territoire** :

PHASE	LIEUX	DATE	Participants (décompte approximatif)
Diagnostic et enjeux	BALLAISON (Salle des Fêtes)	8 décembre 2022	23
	THONON (Espace des Ursules)	13 décembre 2022	67
PADDi	DOUVAINE (Salle du Coteau)	07 décembre 2023	95
	THONON (Espace Tully)	30 novembre 2023	78
Projet réglementaire	BONS-EN-CHABLAIS (Salle des fêtes)	04 novembre 2024	101
	THONON (Espace Tully)	14 novembre 2024	95

Ces réunions publiques ont jalonné les 3 années d'études et de travaux du PLUi-HM. Elles **ont réuni près de 460 personnes au total**.

Ces réunions ont été **annoncées par voie de communiqués et d'articles de presse, ainsi que d'affiches et de flyers** en nombre, qui ont été diffusés via le relai des communes de l'agglomération (voir ci-après).

Elles ont été animées conjointement, par les élus référents de l'agglomération (président et vice-présidents), des bureaux d'études experts dans leurs domaines, et des agents techniciens de l'agglomération.

■ LES REUNIONS PUBLIQUES SUR LE DIAGNOSTIC (FIN 2022)

Des deux réunions publiques de présentation et d'échanges sur le diagnostic du territoire, celle organisée à Thonon-les-Bains (du 13 décembre 2022) a été filmée et retransmise en direct sur YouTube :

<https://www.youtube.com/live/sL868FIOvrg?si=9s1ICBzOOlamwMHI>.

Cette vidéo est ensuite demeurée en ligne pendant toute la durée de la concertation.

Elle a été visionnée près de 310 fois (307 fois au 3 février 2025) et n'a fait l'objet d'aucun commentaire sur la plateforme YouTube).



Réunions publiques – Session N°1 – Décembre 2022

Cette première session de réunions publiques **a permis d'exposer** :

- Ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM), son contenu (ce qu'il comprend et ce qu'il ne comprend pas.).
- Les grands enjeux à prendre en compte à l'échelle locale, comme fils conducteur de la démarche : La transition énergétique et le Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN).
- Le diagnostic thématique du territoire, et les enjeux résultants : Se loger ; Se déplacer ; Se ressourcer, Travailler et consommer sur le territoire ; Se divertir, accéder aux services.
- La concertation mise en place.

Plusieurs **temps d'échanges et de questions** ont été ménagés durant de la réunion.

De nombreuses questions ont été posées à cette occasion, notamment sur :

- La démographie.
- Le prix des logements.
- Les permis de construire.
- Les déplacements doux ou actifs notamment à vélo, avec une trottinette électrique.

- Les déplacements motorisés et ce que cela implique en termes d'infrastructures (autoroute, stationnement, etc.).
- Les déplacements en transport en commun (train, bus, etc.).
- La trajectoire du ZAN.
- L'offre de services et les commerces.
- Le dispositif de concertation envisagé.
- La communication.
- Des questions plus spécifiques à des contextes communaux.

■ LES REUNIONS PUBLIQUES SUR PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES INTERCOMMUNAL (PADDi, FIN 2023)



Réunions publiques – Session N°2 – Novembre/Décembre 2023

Cette deuxième session de réunions publiques a permis d'exposer l'avancée du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi), en tant que « feuille de route » des élus à l'horizon du PLUi-HM :

- Le PADDi au sein du PLUi-HM.
- Le démarche collective et progressive d'écriture de ce projet.
- L'architecture et le contenu du PADDi : 1 grande ambition transversale et 5 axes stratégiques, déclinés en 46 orientations.

Elles ont été jalonnées par des extraits du podcast élaboré avec les enfants du centre de loisirs intercommunal de l'agglomération.

A la suite de la présentation, un temps d'échanges a été ménagé.

Les questions/réponses ont été nombreuses, sur les thématiques suivantes :

- Le document, sa structure et ses éléments qui le composent.
- Les différentes typologies d'habitat sur le territoire.
- Les réglementations concernant l'habitat.
- La réhabilitation et la construction.
- Les déplacements doux ou actifs notamment à vélo.
- Les déplacements en transport en commun (train, bus, etc.).
- La sécurité des déplacements.
- Le projet d'autoroute.
- L'offre de services notamment concernant la santé.
- Le dispositif de concertation et ses modalités de prise en compte.
- La communication.

■ LES REUNIONS PUBLIQUES SUR L'AVANT-PROJET REGLEMENTAIRE (FIN 2024)



Réunions publiques – Session N°3 – Novembre 2024

Cette troisième session de réunions publiques a présenté l'état d'avancement du projet réglementaire du PLUi-HM, déclinant les orientations du PADDi.

Après un rappel de l'état de la démarche et du planning prévisionnel de la procédure, ainsi que des points saillants du PADDi, la présentation s'est focalisée sur :

- Le processus (en continu) d'évaluation environnementale du projet.
- Les apports de la concertation sur le projet.
- Les différents « outils » réglementaires de mise en œuvre du PADDi.
- Des exemples de traduction du PADDi dans le projet réglementaire.

Plusieurs **temps d'échanges et de questions** ont été ménagés durant ces réunions, qui ont porté sur des concepts et des thématiques variées :

- Le concept des « OAP » (Orientations d'Aménagement et de Programmation).
- L'armature urbaine et ses différentes polarités, notamment ses pôles d'appui ou pôles d'interface (Allinges et Anthy).
- Le succès du Léman express et la perspective d'un doublement de la voie ferrée (=> qui n'est pas du ressort de l'agglomération).
- Le projet de BHNS sur la RD 1005.
- L'intégration dans le PLUi-HM, du projet d'autoroute A.412 (projet déclaré d'utilité publique), et les compensations du projet.
- La prise en compte de la ressource en eau, et le phasage de l'urbanisation future (en fonction notamment des limites et de contraintes en matière de ressources et de réseaux).
- La croissance démographique dans un territoire aussi attractif que le Chablais.

- *L'offre prévisionnelle de logements à l'horizon du PLUi-HM (+ 12 000 logements pour + 15 000 habitants environ), leur répartition territoriale, et la méthodologie retenue pour aboutir à ces chiffres.*
- *Les problématiques d'accès au logement sur le territoire et l'enjeu d'un effort accru de production de logements aidés, notamment dans une optique de rattrapage ou de maintien des % imposés aux communes concernées par la loi « SRU » (en matière de production de logements sociaux).*
- *L'enjeu de tendre vers un rééquilibrage « un emploi, un logement, un service », et les moyens d'y parvenir.*
- *L'avenir et la gestion des zones commerciales.*
- *L'application des lois Montagne et Littoral sur les communes concernées.*
- *La carte du maillage mode doux (=> distinguant les sentiers piétons existants à conserver, et les itinéraires à créer, notamment pour la mise en œuvre du Schéma directeur cyclable de l'agglomération, qui projette 155 kms de piste cyclable).*
- *Les motifs de reclassement d'un terrain constructible en zone agricole.*
- *L'identité, la qualité architecturale et l'insertion (parfois contestables) des nouvelles constructions, en particulier à Thonon (=> Avec une future charte de l'habitat en cours d'élaboration).*
- *Les modalités de prise en compte de la loi « ZAN » et la gestion de la densification et des hauteurs des constructions.*
- *Les typologies d'habitat attendues (de l'individuel au collectif, en passant par une proportion accrue d'habitat intermédiaire, en particulier dans les villages).*
- *Les motifs d'évolution du classement d'un terrain, et en particulier, de reclassement d'un terrain constructible en zone agricole.*

En matière de concertation et de gouvernance :

- *La mise à disposition du public de documents consultables (=> Site Internet de Thonon Agglomération), et la date d'accessibilité du dossier de PLUi-HM (=> Après l'arrêt du projet par le Conseil communautaire, sans doute courant février).*
- *La prise en compte des remarques et du travail collaboratif des communes dans l'élaboration du PLUi-HM.*
- *Les réflexions en cours et la participation de Thonon Agglomération, dans le cadre des réflexions autour de la Vision Territoriale Transfrontalière du Grand Genève (à l'horizon 2050).*
- *Le calendrier prévisionnel de la démarche.*



2. LE SITE INTERNET DE L'AGGLOMERATION : UN MOYEN CENTRALISE D'INFORMATIONS ET DE CONTRIBUTIONS DIVERSES

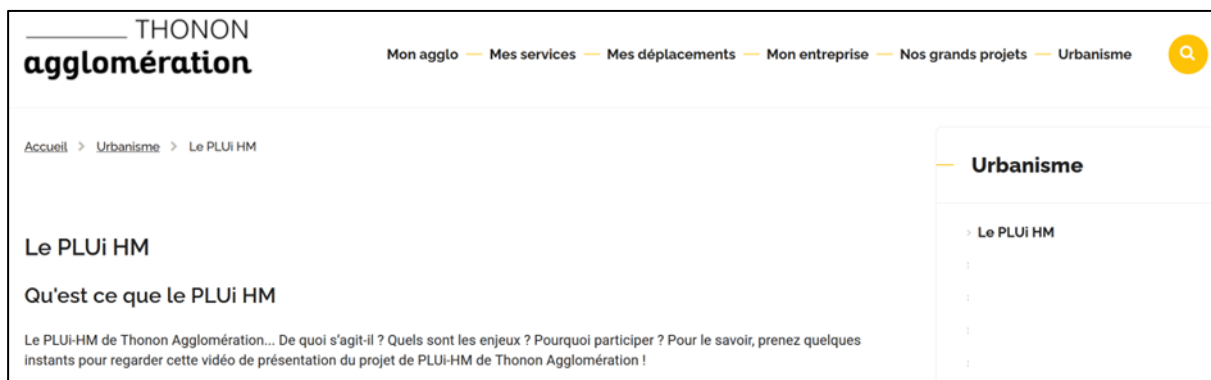
Le site internet de Thonon Agglomération a constitué le principal portail numérique pour l'accès aux informations (et aux documents téléchargeables), à la plateforme participative et au registre de remarques (« mes démarches »).

<https://www.thononagglo.fr/259-le-plui-hm.htm>

Le lien d'accès à ce portail a été **relayé par les sites internet des mairies**.

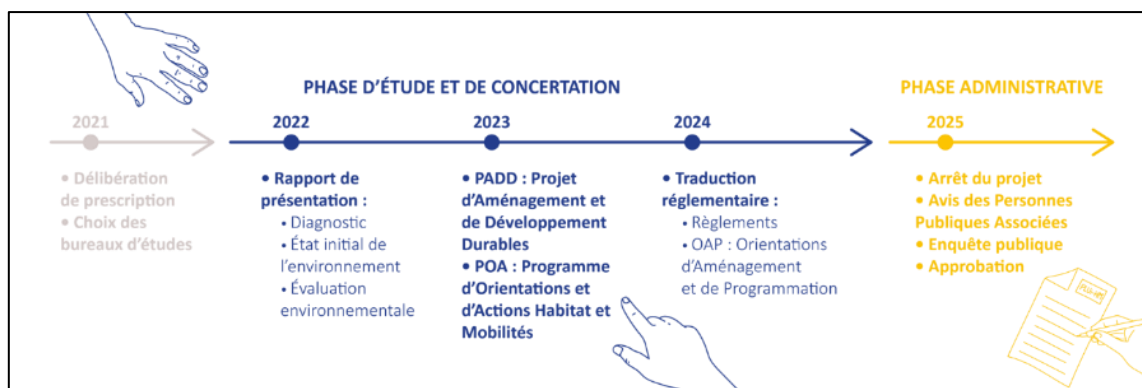
■ UNE RUBRIQUE DEDIEE AU CONTENU ET A L'ETAT D'AVANCEMENT DU PLUI-HM

Visuels extraits de la rubrique internet du PLUi-HM



Cette rubrique spécifique **a permis au public d'accéder à divers moyens d'information et de participation**, à savoir .

- Des **informations générales** sur le PLUi-HM, sur la démarche, les enjeux, le calendrier prévisionnel et les grandes étapes, ...



- La **vidéo stop-motion de présentation générale** du PLUi-HM de Thonon Agglomération (vidéo accessible via la plateforme YouTube)

<https://www.youtube.com/watch?v=4Nc8RWv2m-4>

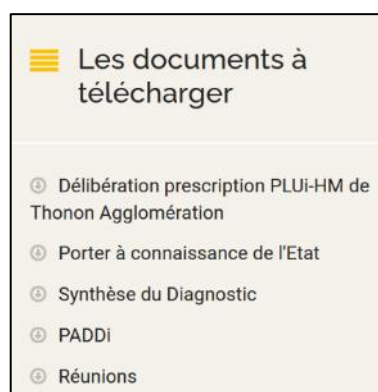
Cette vidéo « de vulgarisation » a facilité la compréhension par le plus grand nombre, du contenu, des enjeux, de la démarche et du calendrier d'élaboration d'un document de planification, tel que le PLUi-HM.



La vidéo a été visionnée plus de 840 fois (843 au 3 février 2025) et n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

Elle a été également projetée en introduction des réunions publiques.

- Les **documents téléchargeables**, dont la liste s'est enrichie au fur et à mesure de l'avancement de la démarche : Porter à connaissance de l'Etat, documents de synthèse, PADDi, support de présentation et PV des réunions publiques, ...



- Des moyens d'expression et de participation :
 - Via la rubrique générale « Mes démarches en ligne » et son formulaire de contact.
 - Via l'espace de contact de la plateforme participative « Dites Nous Tout » du PLUi-HM (contact@ditesnoustout.fr) et son espace de contributions.

Très peu de remarques ont été enregistrées sur l'un ou l'autre de ces portails (moins de 5 enregistrées fin janvier 2025).



■ AUTRES MOYENS NUMERIQUES

En sus de cette rubrique spécifique :

- La **rubrique des actualités** (du site internet de l'agglomération) a mis en avant les temps forts de la concertation sur le PLUi-HM, telles que les réunions publiques et le Live des élus.
- Ces temps forts ont été également partagés via les **réseaux sociaux** (Facebook et LinkedIn).



3. LES MOYENS MATERIELS

■ LES REGISTRES PAPIERS

Les registres de remarques mis à disposition du public, à l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération et dans chacune des 25 mairies, n'ont recueilli qu'un nombre relativement faible de remarques (moins d'une quarantaine d'observations au total), visant pour la plupart, le (re)classement de parcelles en zone constructible.

■ LES COURRIERS

- **Près de 80 courriers** ont été également adressés à Monsieur le Président de Thonon-Agglomération (visant pour l'essentiel également, le reclassement de parcelles en zone constructible), auxquels une réponse écrite a été apportée.
- S'y ajoutent une vingtaine de courriers adressés à certains maires, et transmis à l'agglomération, pour information.

4. DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES INNOVANTS

Des **moyens supplémentaires originaux** ont été déployés, en complément des modalités définies initialement :

■ LA PLATEFORME PARTICIPATIVE EN LIGNE « DITES NOUS TOUT »

Via le site internet de Thonon Agglomération, une **plateforme participative en ligne** a été ouverte, avec une cartographie collaborative :

<https://ditesnoustout.fr/pluihmthononagglo/>



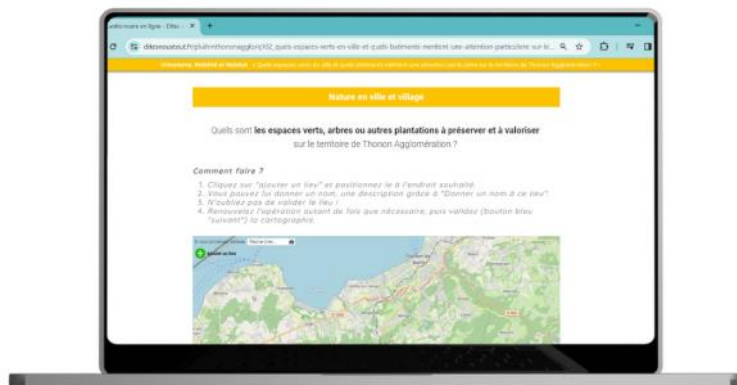
Cette plateforme exposait :

- «Le projet» présentant ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et plus précisément celui de l'agglomération, et annonçant tous les temps de concertation.
- «Comment participer», renvoyant aux outils participatifs, parmi lesquels la cartographie collaborative.

La plateforme a accueilli **plus de 4 700 visiteurs** (4712 au 3 février 2025).

■ LA CARTOGRAPHIE COLLABORATIVE

La cartographie participative est un outil numérique que les habitants du territoire pouvaient retrouver sur la page <https://ditesnoustout.fr/pluihmthononagglo/participer>.



Chacun pouvait répondre à trois questions, en indiquant leurs réponses sur la carte de l'agglomération :

- Nature en ville et village : Quels sont les espaces verts, arbres ou plantations à préserver et à valoriser sur le territoire de Thonon Agglomération ?
⇒ 476 lieux ont été indiqués sur la carte.
- Bâti patrimonial : Quels sont les sites historiques, bâtiments ou petits patrimoines à préserver et à valoriser sur le territoire de Thonon Agglomération ?
⇒ 262 sites sont notés comme des espaces à préserver et valoriser.
- Paysages perçus : Quels sont les points de vue (proches ou lointains) qui vous paraissent importants à préserver à l'échelle d'une commune ou du territoire de l'agglomération ?
⇒ 172 points de vue ont été inscrits pour cette question.

(L'utilisation de cette cartographie a été testée auprès des membres du Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération, puis améliorée).

Cette cartographie (accessible de mai 2022 à septembre 2024) a recueilli **490 contributions**.

■ DES RENCONTRES DES HABITANTS DU TERRITOIRE SUR LE TERRAIN.

Le territoire de l'agglomération étant étendu, la participation des habitants n'est pas toujours aisée. C'est pourquoi, il a été décidé que des animateurs viendraient directement à eux, en divers lieux, pour échanger sur différents sujets.

3 journées de terrain ont permis ces échanges :

Le 25 août 2022, le 3 octobre 2022 et le 9 octobre 2023.

Deux thématiques ont été abordées à ces occasions : **La mobilité** pour les deux premières journées, et **l'habitat** pour la troisième.



Thonon-les-Bains



Bons-en-Chablais

- Deux animateurs sont allés rencontrer les habitants et touristes sur le grand marché de Thonon (le 25 août 2022), puis à la sortie du Supermarché Carrefour de Margencel, et sur le parvis de la gare de Bons-en-Chablais (le 3 octobre 2022). Au total, **98 personnes** ont échangé avec l'équipe d'animateur sur les questions de mobilité.



Margencel



Douvaine



Massongy

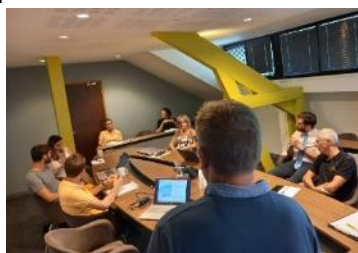
- Le 9 octobre, trois animatrices ont rencontré **70 personnes**, au Carrefour de Margencel, devant la bibliothèque et le cinéma de Douvaine, puis à la sortie d'école de Massongy. La thématique d'échange était l'habitat : Le logement d'aujourd'hui et l'habitat de demain.

■ DES ATELIERS PARTICIPATIFS A DESTINATION DES ACTEURS LOCAUX, ASSOCIATIONS ET/OU INSTITUTIONS

Trois ateliers participatifs ont été organisés pour travailler avec les acteurs locaux, les associations et les institutions du territoire, sur trois sujets précis :

- Le 6 septembre 2022 : Sur la mobilité.
- Le 24 janvier 2023 : Sur l'environnement, les paysages et les formes urbaines, pour « quel cadre de vie de demain ? ».
- Le 27 février 2023 : Sur « travailler, consommer et se divertir » à Thonon Agglomération : comment lutter contre l'effet « territoire dortoir » ?

Les comptes-rendus de ces ateliers ont été mis en ligne et sont accessibles sur la page de la plateforme « Dites Nous Tout ».



- Le premier atelier sur le thème de la mobilité a réuni **21 participants** issus d'institutions, d'acteurs économiques, d'associations et du Conseil Local de Développement. Il s'est déroulé en plusieurs temps :
 - Une présentation des grands enjeux identifiés par le diagnostic ainsi que les enjeux démographiques.
 - Un temps de travail autour de trois grandes thématiques : les infrastructures, les services de transport et de mobilité, et la gouvernance.
 - Un temps de synthèse et de restitution collective.



- **14 personnes** ont participé au deuxième atelier sur les thématiques de l'environnement, des paysages et des formes urbaines. Cet atelier a été également séquencé en temps, et les participants ont travaillé sur trois thématiques :
 - La nature en ville
 - La densification
 - Les cônes de vue.



- Un groupe de **22 personnes** s'est réuni pour le troisième atelier participatif sur la question de la dynamique du territoire. Après un temps de présentation du diagnostic, les réflexions ont traité trois thématiques :
 - Travailler et embaucher sur le territoire.
 - Produire et consommer.
 - Se divertir et accueillir.

A NOTER (pour mémoire) :

Hors cadre de la concertation proprement dite, **5 séances d'information et d'échanges ont été assurées avec le Conseil Local de Développement**, instance participative de droit (dont certains membres ont assisté également aux ateliers participatifs et aux réunions publiques du PLUi-HM) :

- Le 15 juin 2022 : Présentation de ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et échanges sur l'implication du Conseil de développement dans l'élaboration de celui-ci.
- Le 30 novembre 2022 : Présentation du diagnostic et des enjeux du PLUi-HM, et échanges avec les membres du CLD.
- Le 8 juin 2023 : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-HM et échanges avec les membres du CLD.
- Le 13 juin 2024 : Point d'avancée sur le PLUi-HM avec une présentation du projet réglementaire en construction, des OAP et POA.
- Le 16 septembre 2024 (en Visio réunion) : Séance de travail contributif sur l'OAP biodiversité et continuités écologiques et sur la Charte de l'Habitat.

Les questions, remarques et propositions enregistrées dans le cadre de ces séances ont été portées à la connaissance des élus, et ont éclairé certains choix, ou contribué à certaines précisions rédactionnelles, notamment au stade de l'écriture du PADDi.



■ RENCONTRE AVEC LES ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL, ET REALISATION D'UN PODCAST

Afin de questionner les plus jeunes sur leur vision du territoire de Thonon Agglomération de demain, une **rencontre avec les enfants du centre de loisirs intercommunal d'Allinges** a été organisée.

Durant un après-midi, **16 enfants de 6 à 12 ans** ont échangé sur différentes thématiques :

- Leur logement aujourd'hui et ce qu'ils espèrent plus tard.
- La mobilité sur le territoire aujourd'hui et demain.
- Les commerces et les services.

Ces échanges inédits riches offrent une nouvelle vision du territoire aux habitants adultes, aux techniciens et aux élus.

Un **podcast** de leurs interventions a permis de garder une trace de ces discussions. Ce podcast sert aussi d'outil de communication auprès de tous les habitants du territoire. Il est demeuré accessible pendant toute la durée de la concertation. Des extraits ont aussi servi à dynamiser les réunions publiques de fin 2023.



Il est à retrouver ici :

<https://open.spotify.com/show/7iOcgTd7m90rZMtqHGrd0c?si=a5ddc16f894e4014>.

■ UN LIVE AVEC LES ELUS REFERENTS DU PROJET

En complément des différentes réunions publiques proposées tout au long de la démarche, un temps d'échanges « en live » a été organisé le **15 février 2024** (pendant 1 heure et demie), **avec les trois élus référents** du projet de PLUi-HM :

- M. Christophe Songeon, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et de la stratégie foncière.
- Mme Claire Chuinard, vice-présidente en charge de la politique de l'habitat et du logement.
- M. Cyril Démolis, vice-président en charge de la mobilité et des infrastructures de transports.

Les participants pouvaient visionner la vidéo via la plateforme <https://ditesnoustout.fr/pluihmthononagglo>, et interagir avec les élus.

37 questions et commentaires ont été posés auxquels les élus ont répondu en direct.



La vidéo est accessible depuis cette date sur la plateforme YouTube, où elle a été **visionnée près de 220 fois** (217 au 3 février 2025).

<https://www.youtube.com/live/JOwYIBYXXzA?si=kyuPg2y7qJvYSnGr&t=57>

5. COMMUNICATION SUR LA DEMARCHE : DIFFUSIONS ET PUBLICATIONS

Outre la **vidéo de présentation générale** du PLUi-HM (avec son logo dédié), les habitants du territoire ont été informés des différentes étapes de son élaboration, par **divers médias et moyens de communication matérielle ou digitale déployés par Thonon Agglomération, et relayés par les 25 communes** (via leurs bulletins municipaux, leurs propres sites internet, et leurs panneaux d'affichages, dont les panneaux numériques).

■ LES FLYERS

Plusieurs flyers à visée pédagogique ont été **conçus et largement diffusés aux étapes clés de la démarche** :

- Le **premier flyer (automne 2022)** abordant la portée, les objectifs et la démarche d'élaboration du document, ainsi que les moyens de s'informer et de participer. Il a été distribué en mairies, dans les principaux sites administratifs de l'agglomération recevant du public (Ballaison, Perrignier, ...) ainsi que lors des sessions de terrain et des premières réunions publiques.



Qu'est-ce qu'un PLUi-HM ?

C'est un **document d'urbanisme de planification opérationnel et stratégique** qui définit le projet global pour le territoire intercommunal à l'horizon d'une dizaine d'années.

Il déterminera les droits d'occupation et d'utilisation du sol pour toute personne publique ou privée, sur les 25 communes de l'agglomération.

Il intégrera plus spécifiquement **deux volets stratégiques** pour l'aménagement du territoire de demain :

H pour **HABITAT**, avec un Programme Local de l'Habitat (PLH).



M pour **MOBILITÉ**, avec un Plan de Mobilité (PDM).

Pourquoi un PLUi-HM à 25 communes ?

Pour répondre aux enjeux d'aménagement et de développement durables de notre territoire à l'horizon 2035.

... En tenant compte des lois et des documents de portée supérieure tels que le SCoT du Chablais (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PCAET de Thonon Agglomération (Plan Climat Air Énergie Territorial).

Un territoire attractif, dynamique, sous influence des territoires voisins

91 000 habitants sur près de **239 km²**



De nombreux défis à relever et à concilier qui dépassent les seules limites communales* :



- affirmer le territoire et l'action communautaire
- organiser et encadrer le développement en cohérence avec l'armature urbaine de l'agglomération
- assurer une offre de logements et d'hébergements en adéquation avec les besoins du territoire
- favoriser une mobilité plus durable et plus étroitement associée à l'urbanisation
- favoriser un développement économique et commercial utile au territoire
- penser l'agriculture de demain
- engager le territoire sur une trajectoire forte en matière environnementale, notamment en matière de transition énergétique

*premières intentions amorcées dans la délibération du Conseil Communautaire qui a lancé la procédure.

Un projet coconstruit

Engagée le 23 février 2021 (par délibération du Conseil Communautaire de l'agglomération), l'élaboration du PLUi-HM s'inscrit dans une procédure très encadrée.

Par qui ?

- Cette procédure est pilotée par **Thonon Agglomération**, compétente en matière de documents d'urbanisme.
- L'agglomération est accompagnée par différents **bureaux d'études experts** dans les nombreuses thématiques à traiter par le PLUi.

Avec qui ?

- En **COLLABORATION** avec les **25 communes** du territoire.
- En **ASSOCIATION** avec les **partenaires institutionnels** (État, Région, Département, SIAC, chambres consulaires, territoires limitrophes ...).
- En **CONCERTEMENT** avec la **population**, les associations et toute personne intéressée, ainsi qu'avec des instances citoyennes tel que le Conseil Local de Développement.



Les grandes étapes de l'élaboration du projet

(calendrier prévisionnel)



Une fois approuvé par le Conseil Communautaire de l'agglomération, le PLUi-HM se substituera aux documents d'urbanisme en vigueur (PLUi du Bas-Chablais et PLU communaux).

- Le **second flyer (automne 2023)** abordant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDi) et annonçant les réunions publiques dédiées.

Il a été distribué en mairies et dans les principaux sites administratifs de l'agglomération recevant du public (Ballaison, Perrignier, ...) ainsi que lors des sessions de terrain et des deuxièmes réunions publiques.

THONON agglomération

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat & Mobilité

Réunions publiques de concertation⁽¹⁾

Projet d'Aménagement et de Développement Durables Intercommunal (PADDi)

Jeudi 19h
30 novembre 2023
Thonon-les-Bains
Espace Tully

Jeudi 19h
7 décembre 2023
Douvaine
Salle du Coteau

Je m'informe et je participe

(1) Participez, au choix, à l'une des deux réunions, selon votre commune d'habitation et/ou vos disponibilités : le contenu de la présentation sera similaire pour chacune.

Tél. : 04 50 31 25 00 www.thononagglo.fr

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal du PLUi-HM

Le PADDi détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire à horizon 10/12 ans. Que foy soit habitant ou acteur de ce territoire, chacun est invité à venir s'informer, échanger, donner son avis lors de cette nouvelle étape de concertation.

Les grandes étapes de l'élaboration du PLUi-HM

(calendrier prévisionnel)

Les trois grands piliers

Environnemental Economique Social

Le PADDi de Thonon Agglomération

Eclairé par le diagnostic et les enjeux du territoire, le PADDi se compose d'une **grande ambition transversale qui est d'inscrire notre agglomération dans la transition énergétique et climatique et de cinq axes**, déclinés en 46 orientations.

- Axe 1 :** Une armature urbaine équilibrée, au sein de laquelle chaque niveau joue un rôle
- Axe 2 :** Des mobilités complémentaires et moins carbonées, conciliant les déplacements de toute nature
- Axe 3 :** Un habitat de qualité, accessible à tous et à toutes les étapes de la vie
- Axe 4 :** Un capital environnemental paysager et patrimonial commun, à préserver et valoriser
- Axe 5 :** Une agglomération vivante où l'on peut produire, travailler, consommer, et accéder aux services

d'infos www.thononagglo.fr (rubrique Urbanisme)

■ LES POSTS SUR LES RESEAUX SOCIAUX

- Plusieurs communications ont été **diffusées par Thonon Agglomération**, sur les réseaux sociaux, et **en particulier sur Facebook** :
 - Pour annoncer les réunions publiques (deux posts précédant chaque session de réunions publiques).

Thonon Agglo
6 décembre 2022 · 🌐

D'ici 2025, de nouvelles règles de construction et d'aménagement s'appliqueront dans les 25 communes de l'agglomération, à travers un plan local d'urbanisme intercommunal. Il donnera aussi les orientations en matière d'habitat et de mobilité sur le territoire. Vous souhaitez dès à présent vous informer sur la démarche, ses enjeux, et faire entendre votre voix ?

Deux premières réunions publiques sont organisées :

Jeudi 8 décembre à 19h à la salle des fêtes de Ballaison... En voir plus

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat & Mobilité

Réunions publiques de concertation
"Du diagnostic territorial aux enjeux"

Jeudi 19h
8 décembre 2022
Ballaison
Salle des fêtes

Mardi 19h
13 décembre 2022
Thonon-les-Bains
Espace Les Ursules

Je m'informe et je participe

28 partages

Thonon Agglo est à Espace des Ursules.
12 décembre 2022 · Thonon-les-Bains · 🌐

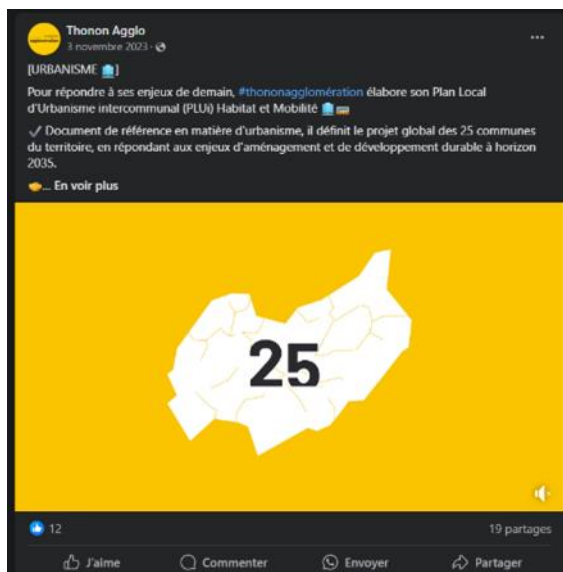
[URBANISME] Réunion publique demain soir à Thonon-les-Bains autour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité.

📅 **Mardi 13 décembre à 19h**
Espace Les Ursules, Thonon-les-Bains
ou à suivre en direct sur notre page You Tube : <https://www.youtube.com/watch?v=sL868fIOvrg...>
En voir plus

91 000 habitants

1 commentaire · 7 partages

Communication sur les réunions publiques de 2022.

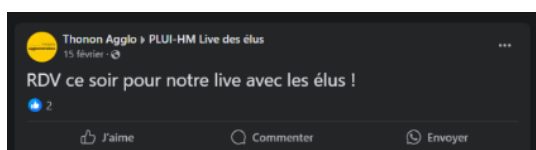


Communication sur les réunions publiques de 2023 et 2024.

- Pour annoncer le podcast avec les enfants :



- Pour annoncer le Live avec les élus :



- D'autres posts ont été diffusés ou partagés par des mairies, des associations, ou des particuliers.



Relais communication sur les réunions publiques de 2022.



Relai communication sur les ateliers de 2023.



Relai communication sur le podcast (juin 2023).

THONON Agglomération

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat & Mobilité

Réunions publiques de concertation

Projet d'Aménagement et de Développement Durables Intercommunal (PADDI)

Jeudi 19h
30 novembre 2023
Thonon-les-Bains
Salle du Village

Jeudi 19h
7 décembre 2023
Douvaine
Salle du Village

Je m'informe et je participe

04 50 31 25 00

www.thononagglo.fr

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables Intercommunal du PLUi-HM

Le PADDI définit les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'horizon 2035. C'est un acte fondateur de la collectivité, qui vise à définir l'avenir de la commune. Le PADDI est le fruit d'un processus de concertation publique, qui vise à recueillir l'avis des habitants et des acteurs locaux.

Les grandes étapes de l'élaboration du PLUi-HM

1. Diagnostic initial
2. Définition des orientations
3. Elaboration du PADDI
4. Adoption du PADDI

Les trois grands piliers

Environnemental
Economic
Social

PADDI de Thonon Agglomération

Le PADDI de Thonon Agglomération est un document qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'horizon 2035. C'est un acte fondateur de la collectivité, qui vise à définir l'avenir de la commune. Le PADDI est le fruit d'un processus de concertation publique, qui vise à recueillir l'avis des habitants et des acteurs locaux.

Relai communication sur les réunions publiques de 2023.

■ LES COMMUNIQUES, DOSSIERS ET ARTICLES DE PRESSE

Outre les actualités renouvelées sur le site internet de l'agglomération (au moins une chaque année), le PLUi-HM a fait l'objet de **nombreux articles et communiqués de presse**, notamment pour annoncer les réunions publiques.

- **2 dossiers de presse** (en septembre 2022 et novembre 2023) :

THONON agglomération www.thononagglom.fr DOSSIER DE PRESSE Urbanisme PLUi-HM : Vers un document de référence pour les 25 communes de l'agglomération 23 septembre 2022  Contact presse : Caroline BLONDEL c.blonder@thononagglom.fr / 06 07 35 83 03	Par délibération du 23 février 2021, les élus communautaires ont officiellement lancé la procédure d'élaboration d'un PLUi-HM (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Mobilité) couvrant l'intégralité de l'agglomération. D'ici à 2025, année prévue de son adoption, le PLUi-HM définira le projet global d'urbanisme, ainsi que les règles d'utilisation des sols pour les 25 communes du territoire. La procédure a été engagée sur le plan opérationnel en septembre 2021. La première phase de diagnostic est en cours, et cet automne verra le déploiement de plusieurs actions de concertation autour du projet.  Qu'est-ce qu'un PLUi-HM ? C'est un document d'urbanisme de planification opérationnel et stratégique qui définit le projet global pour le territoire intercommunal à l'horizon d'une dizaine d'années. Il déterminera les droits d'occupation et d'utilisation du sol pour toute personne publique ou privée, sur les 25 communes de l'agglomération. Il intégrera plus spécifiquement deux volets stratégiques pour l'aménagement du territoire de demain : l'habitat, avec un Programme Local de l'Habitat, et la mobilité, avec un Plan de mobilité. Une fois adopté, il remplacera le PLU du Bas-Chablais, et les PLU des communes de Thonon-les-Bains, Allinges, Arney, Cervens, Draillat, Le Lyaud, Orcier et Perrignier. Ces documents, pour la plupart récents, traduisent déjà des efforts importants réalisés en matière de limitation de consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Les politiques de l'habitat et de la mobilité intégrées à la démarche Ce PLUi sera « HM » pour « habitat » et « mobilité » : il intégrera en effet le Programme Local de l'Habitat et l'élaboration d'un Plan de mobilité ; ce second document, inédit, déclinera le schéma directeur des mobilités de l'agglomération. En fusionnant et en abordant plus largement ces thématiques qui relèvent elles aussi des compétences communautaires, le diagnostic du territoire et les enjeux qui en découlent permettront d'inspirer le futur PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Le PLUi-HM pourra également s'appuyer sur certaines des orientations et ambitions politiques du projet de territoire, en voie d'être finalisé. Pilotée par Thonon Agglomération, cette procédure est coordonnée avec l'appui de différents bureaux d'études experts dans les nombreuses thématiques à traiter par le PLUi-HM. 2
--	---

Pourquoi un PLUi-HM à 25 communes ?

• Pour répondre aux enjeux d'aménagement et de développement durables de notre territoire à l'horizon 2035.

• En tenant compte des lois et des documents de portée supérieure tels que le SCOT du Chablais (Schéma de Coherence Territoriale) et le PCAET de Thonon Agglomération (Plan Climat Air Energie Territorial), tous deux approuvés en 2020.

• Un territoire attractif, dynamique, en interaction avec les territoires voisins :



• De nombreux défis à relever et à concilier qui dépassent les seules limites communales :

- affirmer le territoire et l'action communautaire
- organiser et encadrer le développement en cohérence avec l'armature urbaine de l'agglomération
- assurer une offre de logements et d'hébergements en adéquation avec les besoins du territoire
- favoriser une mobilité plus durable (à l'appui des projets d'infrastructures) et plus étroitement associée à l'urbanisation
- favoriser un développement économique et commercial utile au territoire
- penser l'agriculture de demain
- engager le territoire sur une trajectoire forte en matière environnementale, notamment en matière de transition énergétique

*premières intentions annoncées dans la délibération du Conseil Communautaire qui a lancé la procédure.

Vers un urbanisme de projet de mieux en mieux maîtrisé

C'est l'un des principaux objectifs qui guidera le nouveau projet, notamment à l'échelle de la Ville de Thonon-les-Bains, dont le PLU date de 2013.

L'enjeu du PLUi-HM est donc d'importance, l'objectif étant de tendre vers une densification raisonnée et adaptée aux différents pôles urbains du territoire en encadrant davantage le renouvellement urbain et en tenant compte de tous les aspects de la transition écologique : espaces verts, performances énergétiques des bâtiments... Il se nourrit notamment du travail des assises locales du développement urbain, conduit par la Ville.

3

Collaboration et concertation, gages de réussite du projet

L'élaboration du PLUi-HM s'inscrit dans une procédure très encadrée.

En tenant compte de l'expérience acquise à travers l'élaboration du PLU du Bas-Chablais entre 2016 et 2020, le projet de PLUi-HM sera conduit en collaboration active avec les communes. Les habitants et acteurs du territoire seront également associés aux étapes clés du projet et pourront à tout moment apporter leurs contributions.

Parce que le PLUi-HM est un document de planification central pour l'aménagement et le développement durables du territoire, essentiel dans l'organisation de la vie au quotidien, l'agglomération souhaite associer et mobiliser le plus grand nombre d'habitants, associations et organismes divers, en parallèle d'une collaboration étroite avec les élus communaux.

Le projet sera conduit :

- En **COLABORATION** avec les 25 communes du territoire : les instances de travail associeront les **maires et leurs conseils municipaux** tout au long de la démarche. Le niveau d'ambition et le contenu du PLUi-HM dépendront de l'engagement des élus des 25 communes à s'inscrire dans cette démarche structurante et à mener les réflexions à une échelle communautaire permettant de faire face aux nombreux défis à relever, notamment en matière de transition écologique
- En **ASSOCIATION** avec les **partenaires institutionnels** (Etat, Région, Département, SIAC, chambres consulaires, territoires limitrophes...).
- En **CONCERTATION** avec la **population, les associations et toute personne intéressée, ainsi qu'avec des instances choyennes** tel que le **Conseil Local de Développement**.

Différents moyens d'information et d'expression sont disponibles pour se tenir informé et contribuer aux réflexions sur le devenir du territoire :

Le site internet de Thonon Agglomération : www.thononagglomeration.ch (rubriques Nos grands projets et actus) : avancement du projet, documents téléchargeables, formulaire contact...



Une plateforme collaborative dédiée au projet avec notamment une carte collaborative pour mieux positionner avis, propositions ou remarques directement sur le secteur concerné : ditesnoustout.fr/pluihthononagglomeration

Des ateliers de concertation : un appel à manifestation d'intérêt des associations et collectifs est dès à présent lancé. Leurs représentants pourront ainsi être associés aux différents temps de concertation, et d'ores et déjà aux premiers ateliers participatifs programmés :

- Lundi 21 novembre 2022 sur le thème Economie/Equipements/Services à la population.

- Mardi 24 janvier 2023 sur le thème Environnement/Paysages/Formes urbaines.

Des réunions publiques aux phases clés de la démarche : les premières se dérouleront sur la première quinzaine de décembre, autour du diagnostic et de sa traduction en enjeux pour le territoire.

Des registres de concertation sont disponibles dans les 25 mairies de l'agglomération, aux horaires d'ouverture.

4

Les grandes étapes de l'élaboration du projet

(planning prévisionnel)



Comme tout Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'élaboration de ce projet suit trois grandes étapes et cinq documents principaux :

Le **rapport de présentation** présente un diagnostic précis du territoire. Ce diagnostic est accompagné de l'état initial de l'environnement et de l'évaluation environnementale du projet. Il explique les choix retenus pour établir le projet et analyse leur impact sur l'environnement.

- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : cette phase permet de définir les objectifs stratégiques en termes d'habitat, de mobilité, d'environnement et de développement économique. C'est le projet politique de l'agglomération à l'horizon d'une dizaine d'années. De cette pièce vont découler les documents réglementaires.

- Les **Programmes d'Orientations et d'Actions (POA)**, spécifiques au volet Habitat et au volet Mobilité.

- Le **règlement écrit et le règlement graphique** (plan de zonage) : c'est la dernière phase qui traduit concrètement les grandes orientations du PADD. Le plan de zonage définit et réglemente les quatre grands types de zones (agricole A, naturelle N, urbaine U, à urbaniser AU).

- Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** précisent les objectifs de qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets.

Une fois approuvé par le Conseil Communautaire de l'agglomération, le PLUi-HM se substituera aux documents d'urbanisme en vigueur (PLU du Bas-Chablais et PLU communaux).

5

THONON
agglomération

www.thononagglom.fr

DOSSIER DE PRESSE

Le 17 novembre 2023

URBANISME

Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et mobilité (PLUI-HM)

Concertation : de nouvelles réunions publiques autour du Projet d'aménagement et de développement durables pour l'agglomération

Réunions publiques de concertation
Projet d'aménagement et de développement durables intercommunal (PADD)

Jeudi 30 novembre 2023
Thonon-les-Bains
Salle du Village

Jeudi 7 décembre 2023
Douvaine
Salle du Village

Je m'informe - je participe

Contact presse : Caroline BLONDET
c.blondet@thononagglom.fr / 06 07 35 85 03

Prescrite en janvier 2021, la procédure d'élaboration du PLUI-HM a franchi une nouvelle étape, avec l'établissement du **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**.

Ce document socle a été débattu au sein du conseil communautaire le 30 mai 2023, puis dans les conseils municipaux des 25 communes de Thonon Agglomération. Ces débats ont permis d'acter un consensus sur les orientations locales, bien qu'il eût également permis d'identifier des pistes d'amélioration. À la suite, la Conférence Intercommunale des Maires, représentant les 25 communes du territoire, s'est réunie le 10 octobre 2023 et a entériné les évolutions à apporter au PADD.

Le projet ainsi finalisé va être présenté et soumis à l'avis des habitants et acteurs intéressés du territoire les 30 novembre et 7 décembre prochains, à l'occasion de nouvelles réunions publiques. La phase réglementaire est par ailleurs déjà engagée en cette fin d'année 2023, dans l'objectif d'une approbation du PLUI-HM fin 2025.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal

Les trois grands piliers

Environnemental Économique Social

Le projet d'aménagement et de développement durables intercommunal (PADD) est un document qui expose les intentions de l'agglomération pour les années à venir. Inséré entre le rapport de présentation et le règlement, il est un document de synthèse à mi-chemin entre l'urbanisme réglementaire et l'urbanisme de projet. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de prévention ou de remise en bon état des continuités écologiques. Dans un contexte de croissance démographique endémique, liée aussi bien à un solde naturel que migratoire, l'enjeu est de parvenir à une consommation beaucoup plus raisonnée de nos ressources, notamment foncières. Avec une perspective de construction de l'ordre de 14 000 à 15 000 logements dans l'agglomération, sur les 10 à 12 années prochaines, le sujet des capacités foncières est majeur, l'habitat ne se concevant pas sans emplois et services.

... Les principales orientations : 5 axes-clés

L'ensemble des travaux et réflexions menés ont abouti à un document structuré autour de 5 axes, tout en apportant des orientations nouvelles qui impacteront durablement l'aménagement de l'agglomération. Ce document constitue comme préambule mais aussi comme prise d'entrée la notion de transition écologique et énergétique, qui se diffuse dans chacun des axes définis.

Le PADD de Thonon Agglomération

Éclairé par le diagnostic et les enjeux du territoire, le PADD se compose d'une **grande ambition transverse** qui est d'**inscrire notre agglomération dans la transition énergétique et climatique** et de cinq axes, définies en 48 orientations.

Axe 1 : Une armature urbaine équilibrée, au sein de laquelle chaque niveau joue un rôle

Axe 2 : Des mobilités complémentaires et moins carbonées, conciliant les déplacements de toute nature

Axe 3 : Un habitat de qualité, accessible à tous et à toutes les étapes de la vie

Axe 4 : Un capital environnemental paysager et patrimonial commun, à préserver et valoriser

Axe 5 : Une agglomération vivante où l'on peut produire, travailler, consommer, et accéder aux services

Une armature urbaine équilibrée au sein de laquelle chaque niveau joue un rôle

Le développement des communes ou bassins de vie est projeté selon le rôle que chacun/chacune portera ces prochaines années, en fonction de ses spécificités. La cartographie, qui traduira cette classification, constituera la véritable pierre angulaire du PLUI-HM.

L'enjeu pour Thonon-les-Bains est de conforter son rôle d'équilibre sur la rive sud du Léman par rapport aux influences des métropoles genevoise et lausannoise.

Les pôles principaux seront priorisés dans l'offre de services et d'équipements de centralité.

Douvaine est ainsi par exemple amenée à devenir un véritable "pôle d'équilibre" du fait de l'arrivée d'un lycée qui constitue un équipement à rayonnement communautaire. Perrignier deviendra un "pôle structurant", en lien avec la desserte du Léman Express et la création future d'un échangeur autoroutier. Allinges ou encore Anthy-sur-Léman seront des communes dites "interfaces", avec une dynamique touristique renforcée.

Plus généralement, l'urbanisation se poursuivra à l'intérieur de l'enveloppe urbaine pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles, à la faveur d'un renouvellement urbain qui s'opère déjà mécaniquement dans certaines communes.

La question des ressources du territoire, et en particulier de l'alimentation en eau potable, sera évidemment centrale. L'agglomération conduit d'ores et déjà les études nécessaires à la consolidation de sa production d'eau (fuites, nouvelles ressources, équilibres avec les milieux...) et au maillage du réseau intercommunal.

Des mobilités complémentaires et moins carbonées, conciliant les déplacements de toute nature

Avec l'adoption en 2024 d'un schéma directeur des mobilités actives, un maillage complet verra le jour sur le territoire, pour favoriser la circulation en vélo entre les communes ou pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux. Des plans de déplacement communaux verront aussi le jour dans ce cadre. Le PLUI-HM doit par ailleurs contribuer au renforcement de l'offre ferroviaire desservant l'agglomération, en développant le cadencement des trains et du Léman Express notamment. Des emplacements réservés seront aussi créés pour les aménagements nécessaires à la mise en service d'un bus à haut niveau de service entre Thonon-les-Bains et Veigy-Foncenex.

Un habitat de qualité accessible à tous, et à toutes les étapes de la vie

Le besoin en logements reste croissant, du fait de l'accentuation d'un desserrement des ménages qui implique une baisse du nombre d'occupants par habitation. L'enjeu sur les logements locatifs sociaux reste prégnant (au 31/12/22 : 52% de la population éligible au logement social, 2066 demandeurs de logement social). La rénovation thermique du parc est aussi un axe fort : plus généralement, à travers la traduction de l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la réduction du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers impose la rénovation du parc existant et la densification des zones déjà urbanisées. Les formes urbaines devraient évoluer, avec une part décroissante de l'habitat individuel.

Un capital environnemental et paysager commun, à préserver et à valoriser

Dans la lignée des actuels documents d'urbanisme en vigueur (PLUI du Bas-Chablais et documents communaux), la préservation des espaces naturels en dehors des villes reste prioritaire, avec un encadrement des espaces au bord des cours d'eau, du lac Léman, et une vigilance extrême sur la protection des milieux à forte sensibilité. L'enjeu porte dorénavant sur "la nature en ville", à travers la création d'îlots de fraîcheur, de jardins partagés, et avec des mesures spécifiques en faveur d'espaces verts associés aux nouvelles opérations immobilières.

Une agglomération vivante où l'on peut produire, travailler, consommer et accéder aux services

Le PLUI-HM doit être un levier pour un développement économique permanent du territoire, qui soit moins dépendant des territoires voisins, et qui vise à rééquilibrer le nombre d'actifs, à réduire les flux pendulaires, et à créer des activités à forte valeur ajoutée. Du point de vue commercial, le PLUI-HM doit aussi favoriser un rééquilibrage de l'offre centre-ville/périphérie.

Réunions publiques les 30 novembre et 7 décembre 2023 : la concertation se poursuit

Depuis 2022, la construction des orientations du PADD a fait l'objet d'une large concertation avec les habitants, élus et acteurs du territoire : recueil de propositions au sein d'une plateforme interactive accessible au grand public ("Dites-nous tout"), séminaire réunissant les référents urbanisme des 25 communes du territoire, tenue de deux réunions publiques en décembre 2022, d'ateliers de concertation entre septembre 2022 et 2023. Les personnes publiques associées (Etat, SIAC, Conseil Départemental de Haute-Savoie, Région Auvergne Rhône-Alpes, chambres consulaires) ont aussi été régulièrement consultées depuis le printemps 2022.

L'étape clé que représente l'élaboration du PADD est l'occasion pour l'agglomération d'organiser deux nouvelles réunions publiques, ouvertes à tous (accès libre) :

- Jeudi 30 novembre 2023 à 19h à l'Espace Tully à Thonon-les-Bains
- Jeudi 7 décembre 2023 à 19h à la Salle du Coteau à Douvaine

Les habitants et tous les acteurs intéressés au projet pourront participer, au choix, à l'une des deux réunions - le contenu de la présentation étant similaire pour chacune. Ces rencontres seront l'occasion de s'informer sur le projet, donner son avis et débattre en présence des élus communaux.

Les prochaines étapes de la procédure d'élaboration du PLUI-HM

À l'issue des réunions publiques, le PADD pourra encore intégrer quelques amendements avant de faire l'objet d'un ultime cycle de débats au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux des 25 communes durant le premier semestre 2024.

En parallèle, la procédure d'élaboration du PLUI-HM est entrée dans la phase réglementaire, qui va consister à l'établissement des documents qui seront opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme (plans graphiques, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation), et qui, de manière générale, vont réglementer l'utilisation des sols sur le territoire.

Cette phase réglementaire devra donc traduire concrètement les ambitions portées et actées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, et le démontrer dans son rapport de présentation.

La démarche se poursuit dans le respect du calendrier annoncé depuis son lancement, à savoir un arrêt du dossier du PLUI-HM prévu en décembre 2024, et une approbation finale fin 2025.

Timeline :

- 2022 : Diagnostic et état initial de l'environnement
- 2023 : PADD (projet d'aménagement et de développement durables intercommunal) / Phase études et de concertation
- 2024 : Traduction réglementaire : règlements et GAP / Phase administrative
- 2025 : Bilan de la concertation, Arrêt du projet, avis des Personnes Publiques Associées, enquête publique, approbation

Comment s'informer sur le projet d'élaboration du PLUI-HM et participer ?

Différents moyens d'information et d'expression sont disponibles pour se tenir informé sur l'avancée du projet, et contribuer aux réflexions sur le devenir du territoire :

- Le site internet de Thonon Agglomération : www.thononagglom.fr (rubriques Nos grands projets et actualités) : avancé du projet, documents téléchargeables, formulaire contact.
- Une plateforme collaborative dédiée au projet avec notamment une carte collaborative pour mieux positionner avis, propositions ou remarques directement sur le secteur concerné : dites-nous-tout.fr/pj/planintercomm
- Des registres de concertation sont disponibles dans les 25 mairies de l'agglomération, aux horaires d'ouverture.

CONTACT PRESSE : Caroline Blondet
Service communication
+33 (0)6 07 35 85 03 | c.blondet@thononagglom.fr

- 3 communiqués de presse (dont un pour annoncer le live de janvier 2024).

30

Thonon Agglomération

Une feuille de route pour ne pas devenir le dortoir de la Suisse

Réunis mardi 28 mai à Pont-Val, à l'initiative du conseil communautaire, les élus ont notamment débattu autour des enjeux qui englobent le projet d'aménagement et de développement durable intercommunal (PADID). Derrière le titre urbanistique se cache une vision de développement d'un territoire. Une au-delà du territoire.

Mardi 28 mai, à Pont-Val, les élus ont débattu autour de l'essentiel des enjeux qui englobent le projet d'aménagement et de développement durable intercommunal (PADID). Derrière le titre urbanistique se cache une vision de développement d'un territoire. Une au-delà du territoire.



Un document qui permettra la maîtrise de l'habitat et de développer le territoire de demain, du 2024 au 2040.

Le document fait état de la situation actuelle et de la vision d'avenir. Il est le fruit d'un travail communautaire et d'un dialogue avec les habitants. Le document fait état de la situation actuelle et de la vision d'avenir. Il est le fruit d'un travail communautaire et d'un dialogue avec les habitants.

ment climatique. « Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

« Ne pas se laisser dicter par la Suisse »

« Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

Thonon Agglomération

À quoi ressemblera le territoire en 2035 ? La réponse en chiffres

La semaine dernière à Bion, les élus ont débattu autour de la vision d'avenir du territoire. Ils ont notamment abordé les enjeux de développement durable et de mobilité.



Le PLU i-HM prévoit une démographie d'environ 110 000 habitants à l'horizon 2035. Photo: Thonon Agglomération

« Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

« Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

« Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

« Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

« Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

Démographie et individualisme ont rythmé les débats

La prévision des grandes lignes du PLU i-HM a été l'occasion de débattre autour de la vision d'avenir du territoire. Les élus ont notamment abordé les enjeux de développement durable et de mobilité.

« Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

« Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

« Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

« Nous pourrions nous en servir à l'élaboration d'un plan de développement durable », a souligné Claude Maillard, vice-président de l'agglomération.

LES MAGAZINES

- Le magazine de l'agglomération (le Magg') a réservé 4 articles et un dossier de 8 pages (en 2024) sur le PLU i-HM.

URBANISME

PLU i-HM : c'est parti pour le diagnostic !

La phase de diagnostic a été lancée en février, et se déroulera jusqu'à l'automne 2022. Sept bureaux d'études œuvrent pour élaborer le PLU i-HM (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) Habitat et Mobilité, la phase de diagnostic permettant d'analyser toutes ses composantes : urbanisme, habitat, mobilité mais aussi environnement, agriculture, gestion des eaux et des déchets, etc. Des pré-études seront également réalisées pour les secteurs à forts enjeux déjà identifiés. Ce bilan servira de base pour la constitution du projet d'aménagement qui traduira les documents du PLU i-HM.

VOTRE PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DE CE DOCUMENT STRATÉGIQUE POUR NOTRE CADRE DE VIE EST ESSENTIELLE ! Des réunions de concertation vous seront proposées rapidement. Vous pouvez d'ores et déjà communiquer vos observations, remarques et demandes au Président de Thonon Agglomération grâce à l'adresse électronique urbanisme@thononagglomeration.ch ou par voie postale : Antenne de Ballaison / Thonon Agglomération - Domaine de Thénières - 74140 Ballaison

URBANISME

PLU i-HM : restez connecté, participez !

Le PLU i-HM (Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité) définit le projet global d'urbanisme et d'aménagement ainsi que les règles d'utilisation des sols pour les 25 communes de l'agglomération. Une fois approuvé, cet outil sera le seul document référence d'aménagement pour le territoire. **Parce qu'il est essentiel dans l'organisation de notre vie au quotidien, votre contribution est essentielle !**

Méner par un groupement de bureaux d'études qui analysent toutes les composantes du territoire (habitat, mobilité, urbanisme, agriculture, gestion des eaux, des déchets, etc.), le diagnostic du PLU i-HM sera livré à l'automne 2022. En attendant cet état des lieux, de premiers outils de recueil d'avis sont lancés.

NOUVEAUTÉ ! Une plateforme testera accessible en ligne pour recueillir vos avis et remarques tout au long du projet. Accédez-y via le site thononagglomeration.fr (rubrique Grands Projets).

Les contributions peuvent être livrées directement dans le PLU i-HM (Plan local d'urbanisme intercommunal) Habitat et Mobilité, ou par voie postale : Antenne de Ballaison / Thonon Agglomération - Domaine de Thénières - 74140 Ballaison

Magg' N°8 / Mars 2022

Magg' N°9 / Juillet 2022

AMÉNAGEMENT

**CONTRIBUEZ AU DEVENIR
DU TERRITOIRE, QUAND
VOUS VOULEZ !**

Alors que la première phase (l'état des lieux) du PLUi-HM (Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité) s'achève, Thonon Agglomération a déjà mené plusieurs actions de concertation. Ce document de concertation, qui donne à la fois le cadre et les actions, intègre deux volets stratégiques pour l'aménagement du territoire : l'habitat (avec un Programme local de l'habitat) et la mobilité (avec un Plan de mobilité). Une fois approuvé, il s'appliquera à l'ensemble des 25 communes qui composent notre agglomération. Nous sommes plus de 94 000 citoyens résidant dans l'agglomération à être concernés. Pour que cet aménagement réponde à nos besoins et aux enjeux environnementaux et de transition énergétique, formuler vos remarques et vos propositions dès à présent ou quand vous le souhaitez, et participez-les via la plateforme cartographique dédiée Dites-nous tout ! Complétant ce dispositif : ateliers de participation, des réunions publiques et des ateliers de concertation sont programmés. Par ailleurs, un registre de remarques est disponible dans votre mairie.

JE M'INFORME

sur thononagglomeration.fr
(rubrique Nos grands projets)

ET JE PARTICIPE

sur la plateforme Dites-nous tout !
<https://ditesnoustout.fr>



94 476

**C'EST LE NOMBRE D'HABITANTS
DE L'AGGLOMÉRATION
AU 1^{ER} JANVIER 2023.**

Avec une croissance démographique moyenne de 1,71 % en un an, nos 25 communes regroupent désormais 117 000 habitants la population de la Haute Savoie*, plaçant Thonon Agglomération comme la deuxième intercommunalité du département après celle d'Annecy et devant celle d'Annemasse.

* Sources : INSEE en région Au 1^{er} janvier 2023 (population totale)



De premières réunions publiques étaient organisées en décembre à Thonon : les Rains et Rallaisons autour du futur plan local d'urbanisme intercommunal habitat et mobilité.

Magg' N°10 / Février 2023

THONON | agglomération

APPROFONDIR

URBANISME
*Garantir le "bien vivre"
ensemble tout en préservant
nos ressources*



Magg' N°12 – Dossier spécial / Octobre 2024

URBANISME

**VOUS AIMEZ VOTRE
TERRITOIRE ?
DITES-NOUS
COMMENT !**



Document stratégique d'aménagement, le **Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM)** est entré dans sa phase réglementaire, avec un bilan de concertation et un arrêt du projet prévu en décembre 2024. Les grandes orientations rassemblées dans le PADDi (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ont été débattues au sein du conseil communautaire, mais aussi dans les 25 conseils municipaux de l'agglomération.

Le PLUi-HM est un projet transversal d'aménagement (réglementation de l'usage des sols, habitat et mobilité mais aussi énergie, agriculture, patrimoine, etc.) au plus proche de vos besoins, de vos activités et des enjeux environnementaux. Thonon Agglomération collabore activement avec les communes pour construire ce projet et compte sur vous pour y contribuer ! Toutes vos remarques sont toujours à déposer sur la plateforme cartographique dédiée "Dites-nous tout".

PLUS DE 450

**CONTRIBUTIONS DÉJÀ
RÉCOLTÉES SUR LA PLATEFORME
DITES-NOUS TOUT :**

**DITESNOUSTOUT.FR/
PLUIHMTTHONONAGGLO/PARTICIPER**



Un second cycle de débats se tiendra fin mai 2024 avec les élus, et une nouvelle série de réunions publiques sera organisée cet automne.

Magg' N°11 / Avril 2024

- Plusieurs **magazines communaux** ont également consacré des rubriques sur la démarche.

| À la une |

PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**QUELLE VILLE
POUR DEMAIN ?**

C'est certainement l'attente la plus forte des Thonnais : les règles d'urbanisme changent enfin ! Depuis le 30 mai, une nouvelle étape a été franchie avec la présentation en Conseil communautaire d'Agglomération du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Cette feuille de route définit une nouvelle stratégie en matière de développement urbain pour les 10 prochaines années.

Veigy en actions – Fiche

PLUI.HM : dernières réunions publiques

Le projet est maintenant dans sa phase finale de conception, et les différents documents qui le composent (projet d'aménagement et de développement durable, plan de zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation...) seront arrêtés en cette fin d'année 2024.

Ces éléments sont essentiels car ils fixent les droits à construire et les règles qui s'appliqueront dans les 25 communes du territoire pour les 10 à 12 années à venir.

Pour mieux comprendre comment ce document d'urbanisme a été construit, comment l'ensemble des thématiques appréhendées depuis 2021 ont été traitées (eau, mobilité, logement, environnement, agriculture, ...) et poser toutes vos questions : rendez-vous à Thonon-les-Bains ou Bons-en-Chablais, quelle que soit votre commune de résidence.

- Lundi 4 novembre à 18h30 à Bons-en-Chablais (salle polyvalente).
- Jeudi 14 novembre à 18h30 à Thonon (Espace Tully).

Plus d'infos : Thonon Agglomération – Service urbanisme
Tél. 04 50 31 25 00

**EN DIRECT DU
CONSEIL MUNICIPAL :**
Retrouvez tous les procès-verbaux
des conseils municipaux sur :
veigy-fonctionnez.fr

**Dates des
prochains conseils :**

- Vendredi 25 octobre 2024
- Vendredi 6 décembre 2024

PLUI - HM : dernières réunions publiques

Deux dernières réunions publiques sont organisées dans le cadre de l'élaboration du PLUI-HM (plan local d'urbanisme intercommunal habitat et mobilité) de Thonon Agglomération.

Le projet est entré dans sa phase finale de conception, et les différents documents qui le composent (projet d'aménagement et de développement durables, plan de zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation...) seront arrêtés en cette fin d'année 2024.

Pour mieux comprendre comment ce document d'urbanisme a été construit, comment l'ensemble des thématiques appréhendées depuis 2021 ont été traitées (eau, mobilité, logement, environnement, agriculture...), et poser toutes vos questions : rendez-vous à Thonon-les-Bains ou Bons-en-Chablais, quelle que soit votre commune de résidence.

Lundi 4 novembre à 18h30
à Bons-en-Chablais (salle polyvalente).

Jeudi 14 novembre à 18h30
à Thonon (Espace Tully).

+ d'infos : Thonon Agglomération
Service urbanisme
Tél. 04 50 31 25 00

22 | **Anthy Mag** Octobre 2024 #31

Extraits d'articles parus dans des bulletins municipaux.

IV. SUJETS ABORDES

Le champ territorial, transversal et multithématique, d'un document de planification intercommunal tel que le PLUi Habitat/Mobilité, a suscité de nombreuses questions et réflexions de la population participante, sur des sujets nombreux et divers, dont certains sortaient du cadre du PLUi-HM.

Pour les réponses ou les éclairages fournis lors des réunions publiques, on se reportera aux comptes-rendus disponibles en ligne sur le site internet de Thonon Agglomération :

<https://dl.thononagglo.fr/s/wxn4ZysdiJq7Yjq>

Les sujets abordés et débattus sont synthétisés ci-après.

■ MOBILITE

- La place de la voiture et du stationnement :

↳ *Sur le territoire de l'agglomération, la présence de la voiture est encore très importante. La diminution de son utilisation s'organise petit à petit. Les habitants attendent plus d'informations sur ce qui est prévu en termes de **stationnement** pour les logements (nombre par logement, réglementation, obligations, etc.).*

↳ *Le **projet d'autoroute (A.412)** sur le territoire divise. Certains y sont favorables, d'autres y sont opposés. Parmi les opposants, certains pensent que le projet d'autoroute contrarie la cause environnementale défendue par le PLUi-HM et la loi Zéro Artificialisation Nette des sols. Une autre crainte porte sur la perte de terres agricoles.*

Le projet pose également question quant aux passages faunes-vélos-piétons et quant aux dispositifs prévus pour limiter l'effet de coupure créé par cette autoroute.

La question est posée de la date d'engagement des travaux et de mise en service de l'autoroute.

↳ *Pour certains participants, les menaces principales concernant le territoire en termes de mobilité sont le **coût de l'énergie, la qualité de l'air, des gaz à effet de serre** et la population vieillissante. L'utilisation de la voiture reste encore trop facile et avantageuse par rapport aux autres modes de déplacements. Tout ceci n'incite pas forcément au changement d'habitudes.*

↳ *Le **rapport à la voiture** est plus important quand la personne habite un village, une petite ville plutôt qu'une ville plus importante où le transport en commun est assuré. Les habitants des villages ruraux s'imaginent difficilement sans leur voiture et sont moins enclins au changement.*

De plus, certaines des personnes s'accordent à dire qu'il y a trop de voitures sur le territoire entraînant des problèmes de flux et de stationnement, tandis que d'autres sont mécontentes des suppressions de certains espaces de stationnements et du coût des parkings restants. Ce sujet doit être réfléchi.

↳ *La circulation automobile peut nuire à la tranquillité et à la sécurité des habitants (remarque surtout entendue à Douvaine). Qu'est-il prévu pour fluidifier le trafic dans les communes de Sciez et Douvaine sur la route départementale 1005 ? L'hypothèse de réalisation de tunnels (comme à Vézenaz) pour fluidifier l'axe est émise par un habitant.*

- Les modes actifs :

- ↳ Le **développement des pistes cyclables sécurisées** est un souhait fort, assorti de nombreuses questions sur les projets envisagés de pistes cyclables ou de voies partagées. Les premières initiatives concernant les pistes cyclables sont appréciées mais leur continuité et leur maillage reste à faire, pour permettre un usage du vélo en toute sécurité.
- ↳ Des secteurs précis sont visés : Liaison avec Genève, liaison avec Evian, le bord du lac, et à Douvaine. Il est demandé de comprendre les objectifs que l'agglomération s'est donnée pour le développement des pistes cyclables et les trajets qui seraient déjà définis (dans le projet de Schéma Directeur cyclable).
- ↳ Les enfants sont eux aussi demandeurs de plus de pistes cyclables. Celles-ci leur permettent de se déplacer, mais sont également un moyen de faire du sport et de s'amuser. Pour faciliter les déplacements à vélo et à trottinette, ils expliquent que les « petits cailloux » (revêtement) sont à éviter. Des pistes cyclables existantes ont été citées en exemple : celles de Perrignier sont bien car larges et celle à Thonon, près du lac, sont adaptées aussi à la trottinette.
- ↳ Le développement de la **Via-Rhône** est un bon dispositif mais pensé pour le tourisme et les loisirs et non pour les déplacements « utilitaires » du quotidien. Un investissement accru est attendu sur les aménagements modes doux dédiés au quotidien des habitants.
- ↳ Il est demandé une prise en compte dans les projets d'urbanisation des « **chemins du désir** », c'est-à-dire des itinéraires spontanés empruntés par les piétons.
- ↳ Le développement des **trottinettes électriques** questionne (nombre, sécurité, projet), ainsi que le cadre que le PLUi-HM pourrait donner à cet usage, notamment avec le développement de voies dédiées à ce moyen de locomotion.

- Les transports en commun de l'agglomération :

- ↳ Le **développement des transports en commun (TC)** sur l'agglomération est attendu et questionné, notamment quant aux données disponibles : Fréquentation, fréquence, trajet, maillage, etc. Le maillage actuel ne permet pas la desserte de toutes les communes. De plus, l'accessibilité passe aussi par une accessibilité par tous et à tous les arrêts, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.
- ↳ Des précisions sont attendues sur le déploiement du Bus à Haut Niveau de Service (sur la RD 1005).
- ↳ Nombre de participants sont favorables au développement des TC, tout en admettant/regrettant que cela ne soit pas aisé en pratique (fréquence, amplitude horaire, trajet, tarification, moyens de paiement, etc.). Une demande fréquente porte sur une **tarification** plus avantageuse voire **gratuite** pour l'utilisation de ce service. Il s'agirait également de repenser la **lisibilité du réseau et sa simplification**, avec la mise en place d'un ticket unique avec les territoires limitrophes (Communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, Genève, etc.).
- ↳ La recherche d'informations sur le service de TC est parfois complexe. Elle nécessite de savoir sur quel site chercher et de combiner plusieurs approches. Pour rendre accessible les transports en commun, il faut donc aussi améliorer la recherche d'informations et la communication : Un dispositif centralisant toutes les informations nécessaires à la préparation d'un trajet simplifierait cette recherche.
- ↳ L'**intermodalité** n'est pas encouragée par sa complexité sur le territoire. Pour cela, il importe de faciliter le rabattement.
- ↳ La liaison entre Thonon et Evian est considérée comme complexe et méritant un travail collaboratif entre les deux intercommunalités compétentes.



- ↳ Certaines **lignes particulières de TC** ont fait l'objet de questions d'usagers.

Concernant la ligne de bus 271 (transfrontalière), il a été demandé la possibilité de pouvoir acheter le ticket directement dans le bus, la mise en place d'un tarif réduit pour les familles nombreuses et une augmentation de la fréquence pour inciter à utiliser la ligne.

- ↳ Il a été débattu des raisons de ne pas prolonger les Transports Publics Genevois jusque Sciez.

- Le train :

- ↳ La mise en service du **Léman Express** est largement saluée, mais la ligne est déjà pratiquement saturée. Des participants demandent de prévoir rapidement une augmentation de la capacité d'accueil de voyageurs. Plusieurs propositions sont émises : Doublement des rames, changement du matériel roulant pour des trains à étages, augmentation de la fréquence des trains, ...

- ↳ De nombreuses interrogations ont émergé sur le **projet de la ligne du Tonkin** et sur son avancée (bien que hors territoire et hors champ de compétence de Thonon Agglo).

- ↳ Afin de faciliter et d'inciter l'utilisation du transport ferroviaire, le développement des **parkings relais** est évoqué par plusieurs personnes.

- ↳ Le réseau ferroviaire sert au transport des usagers mais aussi de marchandise. **Le fret** investit beaucoup le réseau et limite donc son utilisation pour le transport de voyageurs. Certains participants se demandent s'il n'est pas envisageable de limiter l'encombrement des voies par le fret.

- ↳ Pour certains, le territoire a des faiblesses en termes de mobilité et plus précisément, la sous-exploitation des voies de chemin de fer, le report modal vers une gare et les ruptures de charges complexes, notamment avec le vélo dans les bus ou les trains.

- ↳ Pour d'autres, la diminution du nombre de déplacements induite par les évolutions du travail (télétravail notamment) serait une opportunité concernant le développement actuel des infrastructures de mobilité.

- L'avion :

- ↳ Une association existe, « **l'association des communes riveraines de l'aéroport de Genève-Cointrin** », dont il est demandé si Thonon Agglomération y prend part (ou non).

- Le transport de marchandises :

- ↳ La problématique du transport lié aux marchandises devrait être intégrée au document.

- La sécurité des piétons :

- ↳ Des habitants s'inquiètent de la **sécurité des piétons** liée à la circulation de véhicules sur certaines portions de voies (notamment le carrefour de Massongy et le hameau de Chilly à Douvaine) et s'interrogent sur les solutions proposées à ce sujet.

- Le budget alloué à la mobilité par Thonon Agglomération :

- ↳ Des précisions sont demandées et apportées sur le budget alloué à la mobilité par Thonon Agglomération.

- Les données du diagnostic :

- ↳ La mise à jour des données du diagnostic est interrogée (notamment pour la mobilité).

- La gouvernance sur les questions de mobilité :

- ↳ Des éclaircissements ont été demandés et apportés, sur le rôle du Département dans le développement et financement des infrastructures cyclables, des transports en commun (pour mieux en comprendre les fonctionnements et les contraintes). La proximité avec la Suisse implique des questionnements sur les liens avec les territoires frontaliers : Le rôle et les liens avec le Grand Genève, le Pôle Métropolitain du Genevois Français, avec le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT). Les questions de gouvernance, de coordination et de compétence sont donc un enjeu pour la bonne mise en œuvre des services de mobilité.

■ HABITAT

- Le prix des logements :

- ↳ Le **prix des logements** est élevé sur le territoire de l'agglomération et interroge sur la possibilité d'une régulation de la hausse des coûts des logements.

- Les compétences intercommunales et communales :

- ↳ Des précisions sont attendues sur **les compétences et la méthodologie d'instruction des permis de construire** et sur le rôle de l'agglomération dans ce process.
- ↳ Il a été proposé par un habitant, de faire une étude sur un plan de type photographie aérienne pour définir l'organisation des espaces résiduels.

- La typologie et l'occupation des logements :

- ↳ Les communes doivent **diversifier les types d'habitats** (logements de jeunes, colocations, habitats pour les seniors, etc.). Des participants se questionnent sur l'accompagnement possible du PLUi-HM pour atteindre cet objectif, et sur un éventuel règlement pour définir la répartition des types de logements.
- ↳ Le dispositif (récent) du **bail réel solidaire** est explicité.
- ↳ **L'habitat participatif** ainsi que **les tiny house** sont des nouveaux types de logement, qui interrogent sur les possibilités développement et d'encadrement de ce type d'habitat (aides, incitation, etc.).
- ↳ Le critère qui semble principal à nombre de participants concernant le logement est son **accessibilité piéton/transport en commun/vélo aux commerces/services**. La proximité avec les espaces verts est un plus qui rend le cadre de vie plus agréable.
- ↳ Le souhait d'une **maison pavillonnaire avec terrain privatif** reste un idéal pour beaucoup, mais les locataires semblent plus facilement enclins à imaginer d'autres typologies de logements.
- ↳ Est précisée la différence entre les logements vacants déclarés et les logements réellement vacants.
- ↳ Sont évoquées les possibilités pour les communes de prévoir/réserver des logements pour leurs agents.
- Le parc privé ancien :
- ↳ Sont questionnés les leviers d'action publique sur le parc privé ancien.

- La rénovation / réhabilitation :

- ↳ La réhabilitation est un sujet qui intéresse, interroge et fait débat, quant aux conditions et aux autorisations à obtenir, notamment pour une **démolition**. Certaines rénovations seraient à ce jour rendues impossibles par le PLU et certains **bâtiments historiques** démolis plutôt que réhabilités (la Frégate à Thonon-les-Bains par exemple).
- ↳ Le projet sur l'ancienne colonie Alsthom à Messery est à ce jour en attente. La question est posée de sa potentielle réhabilitation et de son avenir.
- ↳ Beaucoup s'interrogent sur les aides possibles pour inciter / aider à la rénovation.

- Les dispositifs énergétiques :

- ↳ Les demandes d'information et attentes sont nombreuses et font débat : Aides proposées par l'agglomération concernant **le solaire ou le photovoltaïque** ? Informations sur l'approvisionnement énergétique ; Prise en compte du bilan carbone des panneaux photovoltaïques ; Projet de géothermie du canton de Genève Question de la filière bois.
- ↳ La question est posée sur les possibilités de réglementer **l'éclairage** des lieux privés.

- L'architecture / les nouvelles constructions :

- ↳ Il est attendu un **renforcement de l'identité architecturale** sur le territoire. Pour les nouvelles constructions, il importe à certains d'avoir une cohérence architecturale, dans la mesure du possible, pour ne pas créer des « ovnis » sur le territoire.
- ↳ D'autres déplorent le nombre trop important de **nouvelles constructions** sur le territoire et notamment le développement de nappes pavillonnaires.
- ↳ Des **projets d'écoquartier** sont-ils portés par Thonon Agglomération ? (Celui d'Allinges étant porté par la commune).
- ↳ Sur les possibilités de **logements nouveaux en zone agricole** : La seule possibilité admise est celui d'un local de surveillance nécessaire et lié à l'exploitations agricole.
- ↳ La couleur des toits peut permettre de **lutter contre la chaleur**. Le PLUi-HM peut-il réglementer cet aspect (pour des teintes plus claires) ?

- La consommation d'espace :

- ↳ La limitation des extensions urbaines fait question, notamment sur les types de projets concernés (logements et/ou zones économiques).

- La démographie :

- ↳ Les données démographiques indiquées sont issues des chiffres officiels de l'INSEE de 2018 (taux de croissance moyen de 2% par an) tandis que celui affiché dans le SCoT du Chablais est à 1,4%. Des précisions sur cette prise en compte et cette différence sont fournies, ainsi que les leviers possibles pour maîtriser cette croissance démographique.
- ↳ Des dispositifs / solutions seraient à prévoir pour rapprocher les lieux de travail et d'habitation, et ainsi réduire les flux de circulation entre la France et la Suisse.



■ ENVIRONNEMENT

- ↳ Certaines notions et certains concepts sont explicités : « franges urbaines », « valorisation » (dans le cadre de la loi Littoral), « ménager des vues remarquables », ...
- ↳ La question est posée, d'un **projet d'OAP thématique** sur la préservation des paysages et des points de vue.
- La préservation des paysages :
 - ↳ La préservation des **cônes de vue** est un enjeu reconnu (également par les enfants), par différents moyens évoqués/proposés : Inventaire et protection des cônes de vue (notamment dans la conception des volumétrie des bâtiments), des paysages et arbres à protéger, règle interdisant de supprimer les cônes de vue existants, ...
 - ↳ Des **règles d'insertion des bâtiments agricoles et forestiers** (dans les zones N et A) sont attendues pour préserver les fenêtres de vues.
 - ↳ La préservation des paysages urbains passe également par la réglementation des **clôtures** (barrières, palissades, ...), qui parfois obturent ou détériorent les vues.
 - ↳ Est questionnée, la possibilité de renvoyer à une liste existante d'**espèces invasives** (plutôt que de les lister toutes dans le PLUi-HM).
 - ↳ Le **parc de la Châtaigneraie** (Thonon) est un espace très apprécié des enfants, où ils peuvent découvrir la nature et sont libres de jouer. C'est un espace à préserver.
 - ↳ La **montagne** fait partie intégrante de l'identité du territoire de l'agglomération, mais elle est peu valorisée/identifiée.
 - ↳ Les **promenades sur les coteaux** sont à préserver.
- La préservation et le développement de la biodiversité :
 - ↳ La **demande de préservation et de développement de la nature est forte** (demande exprimée également par les enfants), pour les diverses fonctions qu'elle remplit (procurer de la fraîcheur et de l'ombre, améliorer le cadre de vie, la santé et le bien-être de tous, etc.).
 - ↳ D'où l'importance d'une réglementation adaptée, tels que :
 - Privilégier espèces locales et adaptées aux conditions climatiques.
 - Interdire les **haies monospécifiques** et les espèces invasives.
 - Inciter à végétaliser les bâtiments.
 - Préserver les **corridors** écologiques.
 - Préserver les **arbres remarquables**, et interdire, voire sanctionner l'**abattage des arbres à partir d'un certain âge / d'une certaine taille** (en prévoyant une convention préalable définissant la valeur des arbres en milieu urbain).
 - ↳ Le **lac** est un élément phare du paysage de l'agglomération, qu'il importe préserver, ainsi que **sa faune et sa flore**. Les enfants y sont particulièrement attachés.
 - ↳ Est évoqué également, le développement de **jardins potagers partagés**.



- ↳ L'exploitation des **carrières** génère la circulation de nombreux poids lourds sur le territoire, et ne serait pas en corrélation avec le PCAET (impact pollution et santé). Elle interroge en corollaire sur l'identification au PLUi-HM de **sites de stockage/traitement recyclage des matériaux**.

- La ressource en eau :

- ↳ Les **capacités du territoire** en termes de ressource en eau font question, ainsi que le **seuil démographique** à partir duquel les limites de la ressource en eau seraient atteintes.

Selon certains, les données chiffrées de référence ou de suivi manquent ou paraissent sous-évaluées (précipitations, d'indicateurs sur les stocks d'eau, ...).

- ↳ **L'assainissement des eaux usées** interroge sur les possibilités et les contraintes de rejets au milieu naturel (en saturation ou non) et sur le cas de la station d'épuration de Lully.

- ↳ Les **rejets** dans les cours d'eau sont un sujet préoccupant, qui interroge sur la gestion de ce problème, en lien notamment avec la prévention des crues.

■ COMMERCES ET SERVICES

- ↳ Les échanges sur la **qualité de vie « au et autour du travail »** ont soulevé la problématique d'un salaire (en euros) qui permette de vivre sur le territoire et dans un cadre attractif et agréable pour que toutes et tous puissent avoir envie de s'installer et de rester. Chacun est conscient des désagréments, autant que des avantages, de la proximité avec la Suisse.

- L'emploi :

- ↳ Pour que le territoire soit attractif, l'emploi et la formation doivent l'être aussi. Pour cela, les participants rappellent l'importance de maintenir l'emploi en donnant tous les moyens nécessaires, de développer la formation universitaire sur le territoire, de travailler l'image du territoire, de proposer des entreprises avec du savoir-faire et une valeur forte différenciante, de mutualiser les services et équipements des nouvelles entreprises pour utiliser moins de foncier, attirer les jeunes et les garder.

- Les entreprises et l'économie :

- ↳ Il est attendu de **diversifier l'offre commerciale** sur le territoire, de maintenir et développer les **commerces de proximité** et de porter une attention particulière à l'**accessibilité** des commerces.

- ↳ Une réglementation mériterait d'imposer **plus végétation dans les zones d'activités** (stationnements enherbés, ...).

- ↳ La **réhabilitation des zones d'activités économiques** existantes devrait être privilégiée à la création de nouvelles ZAE.

- Les commerces :

- ↳ L'encadrement du développement du **commerce en ligne** est interrogé.

- Les services :

- ↳ L'attractivité du territoire ne doit pas faire oublier l'importance d'y **créer / développer des équipements et des services** (écoles, espaces de santé, etc.), en accompagnement de l'évolution démographique, pour pouvoir accueillir correctement l'ensemble des habitants.

- ↳ La question est posée des solutions envisageables pour pallier les **manques en matière de santé**.

- ↳ Il est attendu par certains un **développement de l'offre culturelle et sportive** sur le territoire.
- ↳ Une **politique de stationnement** doit accompagner le développement des services à la population (exemples : services techniques, infirmiers, dépannage, etc.).
- ↳ La **solidarité** est une thématique chère aux enfants. La ville doit être accueillante et accessible à toutes et tous et assurer l'abri des « sans domicile fixe » (abris, frigo solidaire, etc.).
- Le tourisme :
- ↳ Sur ce territoire naturellement attractif, dont certaines communes sont classées « touristiques » (ce classement ayant été explicité), le positionnement politique doit être fort, quant au **développement, ou non, du tourisme**. De ce choix découlera une clarification de l'**hébergement** touristique à promouvoir, et notamment des **structures hôtelières**, peu présentes sur le territoire
- ↳ **L'évolution du climat et des ressources énergétiques** va avoir un impact sur le tourisme. Pour certains, le besoin d'anticipation ne se ressent pas suffisamment.

■ L'AGRICULTURE

- ↳ Il est attendu **le maintien et l'aide aux agriculteurs** de territoire et les aider, et notamment le développement du **maraîchage**.
- ↳ La diminution du nombre d'exploitants agricoles et l'**entretien des parcelles agricoles** est source d'inquiétudes.
- ↳ Les **enjeux d'autonomie et de sécurité alimentaire** doivent être mieux reconnus.
- ↳ En complément du Projet Alimentaire Territorial (PAT), est évoquée la **possibilité de flécher (au PLUi-HM) des zones de cultures** pour favoriser l'alimentation locale.
- ↳ L'**installation de maraîchers** demeure difficile, et il est attendu que le PLUi-HM la favorise.
- ↳ La réservation des **espaces horticoles** et l'**intégration de l'exploitation forestière** sont également questionnées.

■ LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

- ↳ Les enfants interrogés sont très demandeurs d'activités culturelles et sportives. Ils ne trouvent actuellement pas toutes les activités qu'ils voudraient pratiquer. La médiathèque est très appréciée, mais ses horaires ne répondent pas forcément aux attentes (le soir après l'école).

■ LA GESTION DES DECHETS

- ↳ Le tri, l'apport volontaire et les composteurs collectifs se développent sur le territoire, mais interrogent sur leur bon **fonctionnement** (incivilités, conditions de collecte, ...).
- ↳ Il est déploré une gestion des **déchets du BTP** complexe avec la Suisse (transparence de la provenance des déchets). Il est demandé un contrôle plus important des camions de transports de matériaux.



■ ESPACES PUBLICS

- Les parcs et aires jeux :

- ↳ Certains regrettent le faible nombre de **parcs publics et d'aires de jeux** sur le territoire.

Les enfants souhaiteraient profiter des espaces libres entre les constructions (dents creuses) à aménager en espaces publics agréables et végétalisés., et d'aires de jeux de différents types et adaptées à chaque âge (« grimper », « jouer à plusieurs », « se cacher », « courir et faire des cascades » ...).

- L'organisation de l'espace public :

- ↳ Les enfants sont en demande également **d'espaces publics repensés et sécurisés**, leur permettant de se réapproprier la rue et ses espaces. En effet, lorsqu'il y a peu de voiture par exemple, cela leur permet de faire du vélo, du roller ou de la trottinette entre amis – voire de la luge en temps de neige.

- ↳ La question est posée du **cadre légal**, qui permettrait à une commune, lors du dépôt de permis de construire, de s'approprier environ 10% du terrain pour permettre l'organisation des espaces publics, trottoirs, pistes cyclables, etc.

■ LA DEMARCHE D'ELABORATION ET LE CONTENU DU PLUi-HM

- Diverses questions ou recommandations ont porté sur :

- ↳ Le marché public (dit « de prestations intellectuelles ») d'élaboration du PLUi-HM, et le processus de choix des bureaux d'études.

- ↳ La possibilité de modifier les PLU(i) en vigueur avant l'adoption du PLUi-HM.

- ↳ Le sens donné aux fonctions attribuées à chaque commune dans l'armature urbaine, et la façon de contrôler cela par Thonon Agglomération.

- ↳ L'influence, ou non, de l'élaboration de ce nouveau document sur les projets d'urbanisme et opérations immobilières en cours.

- ↳ Le cycle de vie du PLUi-HM, une fois qu'il sera adopté.

- ↳ Le lien, notamment juridique (hiérarchique) entre le PLUi-HM et les autres documents réglementaires (SRADDET, SCoT, Projet de territoire, etc.).

- ↳ La prise en compte et la traduction au PLUi-HM de la vision territoriale transfrontalière (VTT) en cours de finalisation.

- ↳ La prise en compte des liens territoriaux avec la CCPEVA.

- ↳ La clarification des « STECAL » (Secteurs de Tailles et de Capacités d'Accueil Limitées), en zones A et N, et les démarches qu'ils imposent.

- ↳ La méthode de définition des enveloppes constructibles, et d'exclusion de certaines parcelles de la constructibilité (justifications, ...).

- ↳ Le rôle du Commissaire enquêteur et l'incidence de son avis (favorable ou défavorable) sur le document définitif.

- ↳ Les possibilités de faire inscrire des réserves foncières (emplacements réservés) sur des communes riveraines du territoire de l'agglomération, par exemple, le long de la voie ferrée ou pour prolonger des itinéraires cyclables.

- ↳ L'estimation du « temps » de marche à pied justifiant la définition et l'étendue de zones périphériques des centres (zones UB).
- ↳ La prise en compte et la modification éventuelle des coupures d'urbanisation existantes et déjà identifiées (au SCoT, au PLUi du Bas-Chablais).

- Sur le processus de concertation :

- ↳ Ont été abordés, l'intérêt, les formes et les limites de la concertation, pour associer au mieux les citoyens mais aussi les élus municipaux.
- ↳ Une présentation « vulgarisée » du PLUi-HM (à l'exemple de ce qui a été produit par la Communauté Urbaine de Bordeaux) est souhaitée, pour une meilleure compréhension et appropriation du PLUi-HM par toutes et tous.

- Sur les OAP et les POA :

Sont attendus (et explicités) :

- ↳ L'outil réglementaire et la plus-value Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), et si les secteurs de projet visés par une OAP sectorielles sont des secteurs « Déclarés d'Utilité Publique » (=> Non).
- ↳ L'encadrement (via une OAP ?) du quartier de la Rénovation de Thonon.
- ↳ Les sources des données concernant la répartition des parts modales visée à 2035.

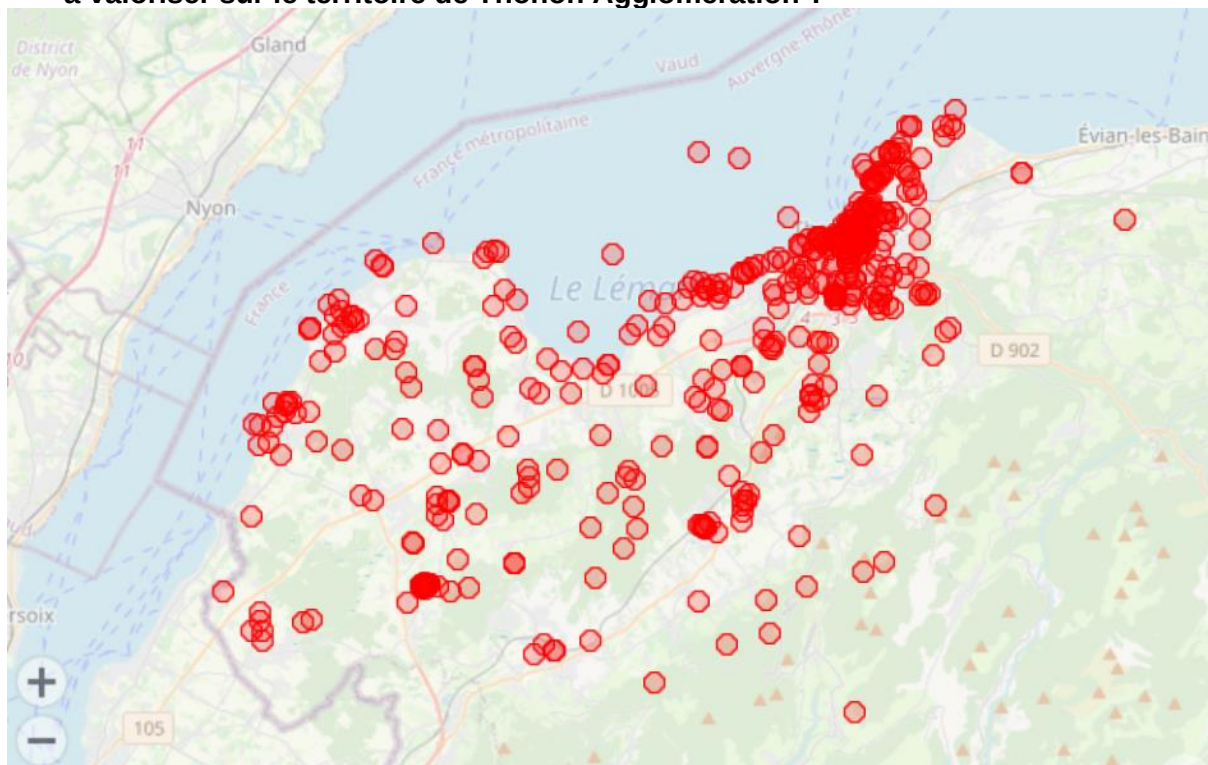


■ LES RESULTATS DE LA CARTOGRAPHIE

Chacun pouvait répondre à 3 questions en indiquant leurs réponses sur la carte de l'agglomération.

- Nature en villes et villages :

Question posée : **Quels sont les espaces verts, arbres ou plantations à préserver et à valoriser sur le territoire de Thonon Agglomération ?**

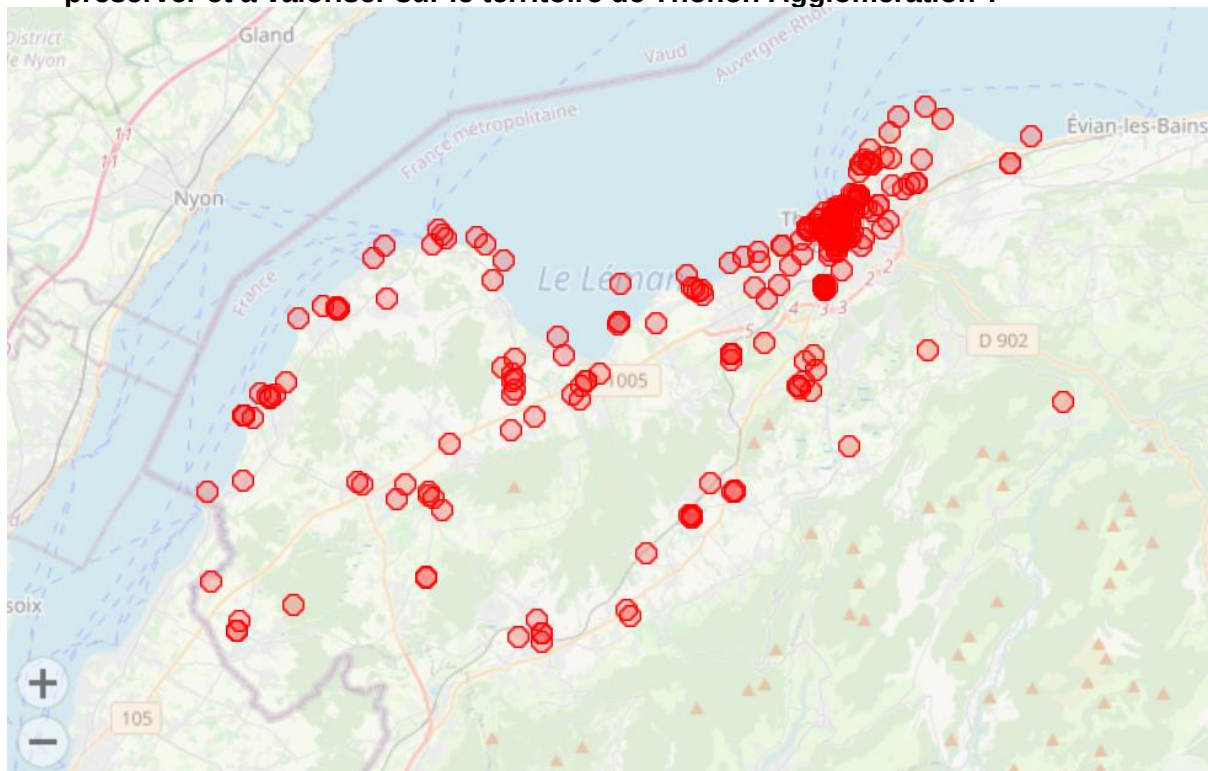


Carte d'extraction des résultats

- ↳ 476 lieux ont été ciblés sur la carte, pour l'ensemble du territoire.
- ↳ De nombreux domaines, forêts, champs et arbres remarquables sont notifiés.
- ↳ A Thonon-les-Bains, la demande est complétée par l'introduction de plus d'espaces végétalisés, plus d'arbres afin de créer des îlots de fraîcheur, de l'ombre dans la ville. Les lieux cités sont autant en bord de lac qu'à l'intérieur de la ville.

- Bâti patrimonial :

Question posée : **Quels sont les sites historiques, bâtiments ou petits patrimoines à préserver et à valoriser sur le territoire de Thonon Agglomération ?**

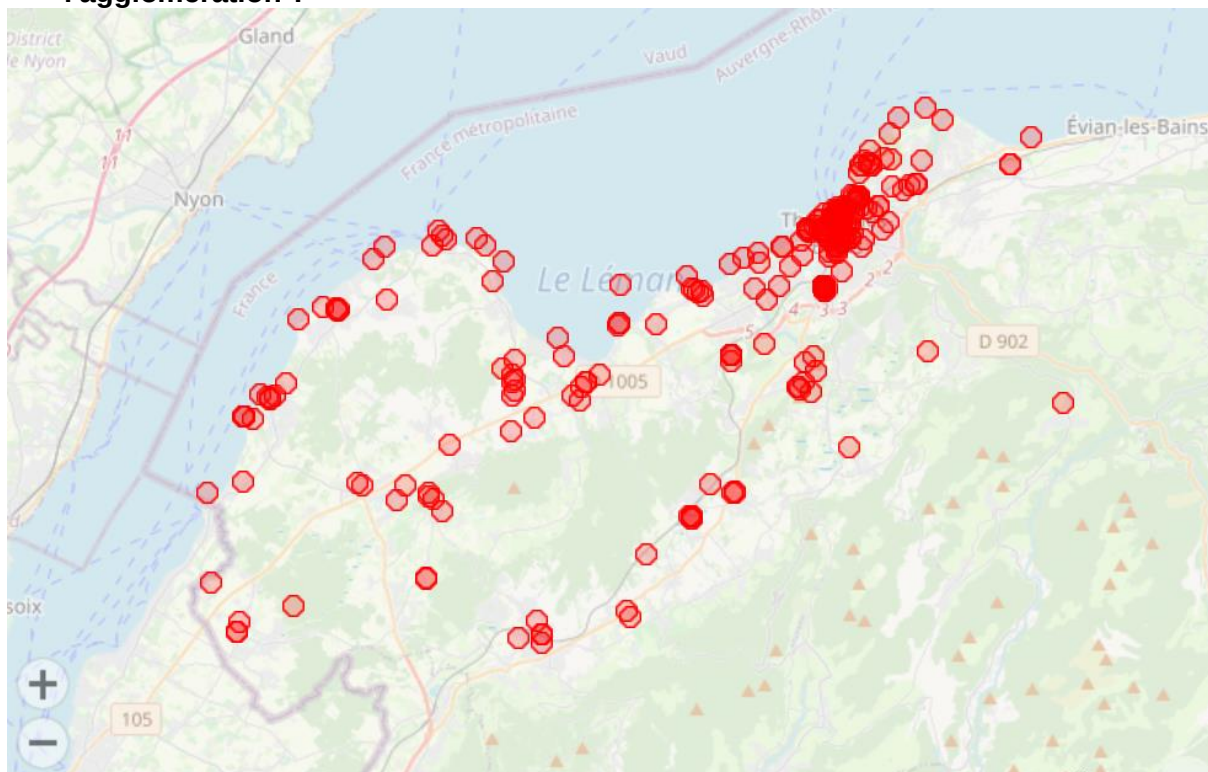


Carte d'extraction des résultats

- ↳ 262 sites ont été ciblés comme des espaces à préserver et valoriser.
- ↳ Avec un intérêt particulier pour les châteaux du territoire et pour le patrimoine lié aux eaux thermales.
- ↳ L'histoire du patrimoine pourrait (selon certains contributeurs) être mise en avant, racontée dans la ville. De nombreuses villas, architectures sont citées comme étant à préserver, rénover, mettre en valeur.
- ↳ Le vieux pont de Vongy (pont Napoléon III) a été mentionné par plusieurs contributeurs.

- Paysages perçus :

Question posée : **Quels sont les points de vue (proches ou lointains) qui vous paraissent importants à préserver à l'échelle d'une commune ou du territoire de l'agglomération ?**



Carte d'extraction des résultats

- ↳ 172 points de vue ont été inscrits.
- ↳ Les réponses révèlent un intérêt pour les points de vue liés tant au paysage côtier et que ceux qui mettent en valeur la montagne.
- ↳ Le patrimoine bâti a été également ciblé à plusieurs reprises.

V. BILAN GENERAL DE LA CONCERTATION

1. BILAN SUR LES MOYENS DE CONCERTATION DEPLOYES

La Concertation sur l'élaboration du PLUi-HM, telle que prévue par l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, s'est déroulée **conformément aux modalités prévues par la délibération prescriptive du 23 février 2021** (voir en page 4).

Parmi les **temps forts** de cette concertation figurent les **6 réunions publiques** organisées aux étapes clés de la démarche (2022, 2023, 2024).

Des moyens supplémentaires, pour certains innovants, ont été déployés en cours de démarche (plateforme participative et cartographie collaborative en ligne, rencontres avec les habitants, ateliers participatifs, podcasts d'enfants, échanges en live avec les élus référents).

Ces modalités ont fait l'**objet de communications et d'annonces régulières et diverses**, par voies :

- De presse locale (articles, communiqués) ;
- Du magazine communautaire de Thonon Agglomération et de bulletins municipaux ;
- D'affichages communautaires et municipaux ;
- De réseaux sociaux ;
- Et via le site internet de Thonon Agglomération, qui a été régulièrement alimenté en actualités, documents, comptes-rendus et vidéos.

Tous ces moyens ont offert au plus grand nombre, **un large éventail de possibilités d'information et d'expression**, tant en situation présentielle, que par voie numérique, et ce pendant près de 4 années.

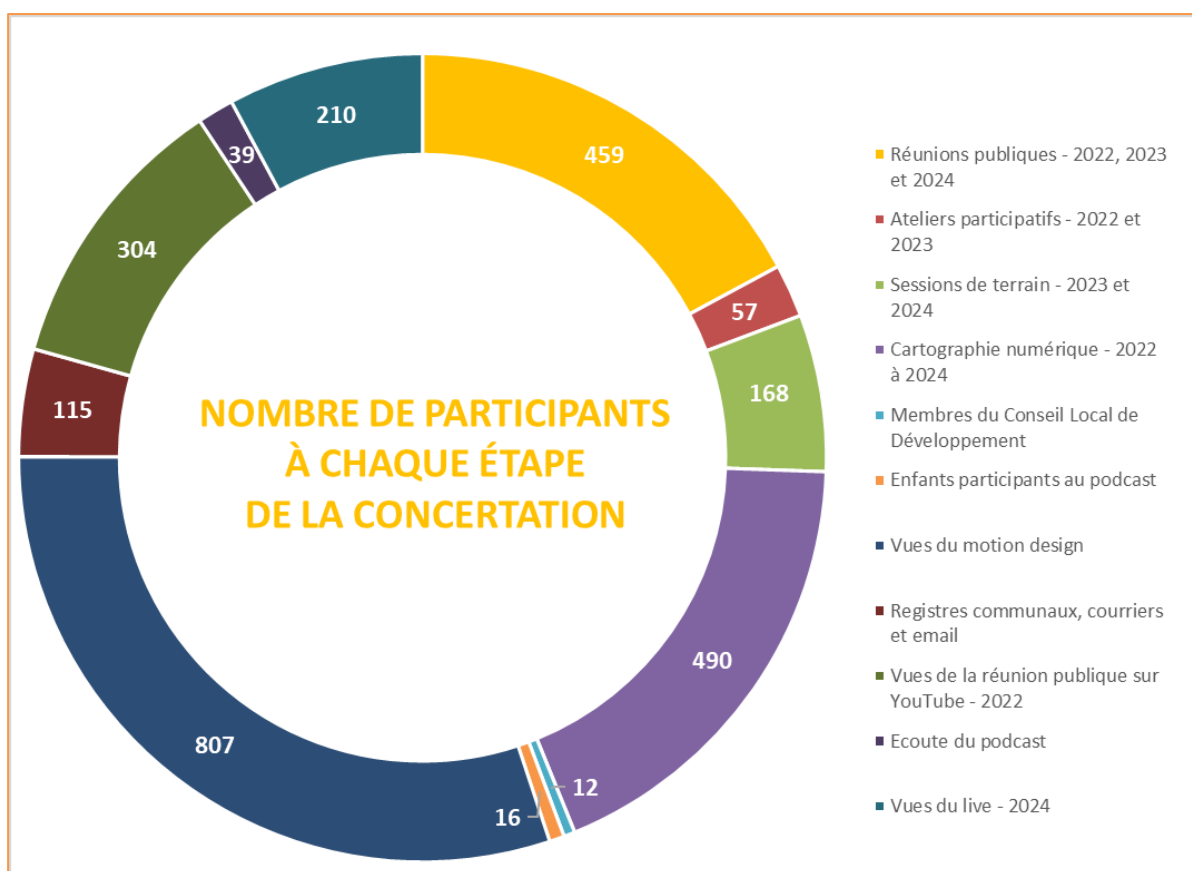


2. BILAN CHIFFRE

La démarche de concertation, ambitieuse et novatrice, menée par Thonon Agglomération, a permis de faire participer ou de faire s'exprimer près de **2 700 personnes** ; Ceci par différents moyens, et de façon continue ou à l'occasion des temps forts de la concertation (rencontres sur le terrain, ateliers participatifs, réunions publiques, live, ...).

La plateforme numérique a servi à transmettre de l'information aux habitants du territoire, à faire participer par le biais d'une cartographie, ainsi que par le live des élus, et servait de support de récolte de données lors des sessions de terrain.

Elle a été visitée par plus de 4 700 personnes, dont 653 ont participé.



3. BILAN SUR LES REMARQUES ET LES AVIS RECUEILLIS

Les observations et propositions recueillies via les différents moyens mis à disposition et les divers temps forts de la concertation, **ont été de différentes natures** :

- Des requêtes d'ordre personnel et d'intérêts particuliers, telles que des demandes de terrains constructibles, de révision du cadre réglementaire et des OAP, ...
- Une participation directe à la cartographie collaborative en ligne, aux échanges de terrain, ayant également ménagé un temps de parole aux enfants.
- Diverses remarques/questions/propositions recueillies oralement, ou par écrit, sur des thèmes à enjeux forts pour l'agglomération : Mobilités / Habitat / Densification urbaine et qualité de l'urbanisation / Environnement et paysages, etc.

Il y a été répondu par les élus (ou par les techniciens) dans le cadre principalement, des ateliers participatifs, des réunions publiques et du Live de février 2024.

Sur le fond, le projet en construction, et notamment les orientations de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi) n'a fait l'objet d'**aucune contestation ou critique significative**.

4. BILAN SUR LES APPORTS DE LA CONCERTATION

- Les diverses remarques et contributions recueillies ont été enregistrées et examinées par Thonon Agglomération. Elles traduisent des **attentes fortes, très diverses, et parfois contradictoires, de la population et du monde associatif sur le futur PLUi-HM** (attentes et demandes dont les réponses ne relèvent pas toujours du champ de la planification territoriale).
- **Certaines questions, remarques et propositions ont permis d'enrichir les réflexions et d'éclairer les travaux**, ainsi que certains constats et certains choix des élus, aux différents stades de l'élaboration du projet, et principalement :
 - Au stade des enjeux dégagés du diagnostic territorial.
 - Au stade de la définition des orientations du PADDi.
 - Au stade de la traduction réglementaire de ces orientations.
- Les **apports les plus significatifs** de la concertation avec la société civile (ainsi qu'avec le Conseil Local de Développement), ont porté sur :
 - Les paysages et la biodiversité (identification des paysages remarquables et ordinaires, ainsi que des haies et arbres à préserver, ...).
 - L'architecture et l'habitat (identification du patrimoine bâti pour mieux le protéger, importance de l'identité architecturale et de l'insertion dans l'environnement).
 - Les mobilités (nécessité de continuer à développer fortement les mobilités alternatives dans un territoire encore très dépendant de la voiture, ...).



EN CONCLUSION

La concertation s'est avérée régulière, dense et riche en informations et en échanges, et ce, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi-HM, soit près de 4 années.

Au vu de l'analyse qui précède, le bilan de la concertation sur l'élaboration du projet de PLUi-HM apparaît comme positif, tant sur la forme (par le nombre et l'originalité des moyens déployés, qui ont dépassé ceux définis initialement), que sur le fond.

Ce bilan est destiné à être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 10 février 2025 lors duquel le projet de PLUi-HM doit être arrêté.

Il sera joint au dossier d'enquête publique.

